

L'Humanité

Champagne Cognac LE LUXE SABRE L'EMPLOI

LVHM a annoncé la suppression de 1200 postes dans sa branche des vins et spiritueux. Les syndicats dénoncent un modèle économique tourné vers l'export et des prix de vente exorbitants. P. 2



FRANCIS NAUDIN / AFP

« Le projet de Darmanin insulte notre histoire »

Le député de Guyane Jean-Victor Castor étrille le garde des Sceaux et son idée de construire une prison pour les narcotrafiquants et les islamistes à Saint-Laurent-du-Maroni. P. 8



Jafar Panahi à Cannes, Palme d'or du courage

Le réalisateur iranien, longtemps interdit de quitter son pays, a présenté son nouveau film, dans lequel des victimes de la répression osent affronter leur tortionnaire. P. 18



ÉDITORIAL

PAR MARION
D'ALLARD

Virage

Assurément, le ton change. En paraphant un communiqué commun pour exiger la fin de l'offensive israélienne sur Gaza et l'entrée de l'aide humanitaire dans l'enclave palestinienne, en dénonçant «le niveau de souffrance humaine intolérable» et en condamnant «le langage odieux utilisé récemment par des membres du gouvernement israélien et la menace agitée d'un déplacement forcé des civils», Emmanuel Macron, Keir Starmer et Mark Carney sont sortis, enfin, de leur silence coupable. Au moins dans les mots. Face aux atrocités perpétrées par l'armée de Netanyahu, les chancelleries occidentales, en écho avec les mobilisations populaires – y compris israéliennes –, auraient-elles pris le virage de la lucidité ? **Le régime de Tel-Aviv est plus isolé que jamais. Benyamin Netanyahu le sait.** Et l'abjecte surenchère militaire à laquelle il se livre fait tout autant figure de planche de salut politique que de matrice stratégique pour parvenir à son ultime but : annexer Gaza, déporter les Palestiniens qui y vivent et poursuivre la colonisation en Cisjordanie. Dans une invariable rhéto-

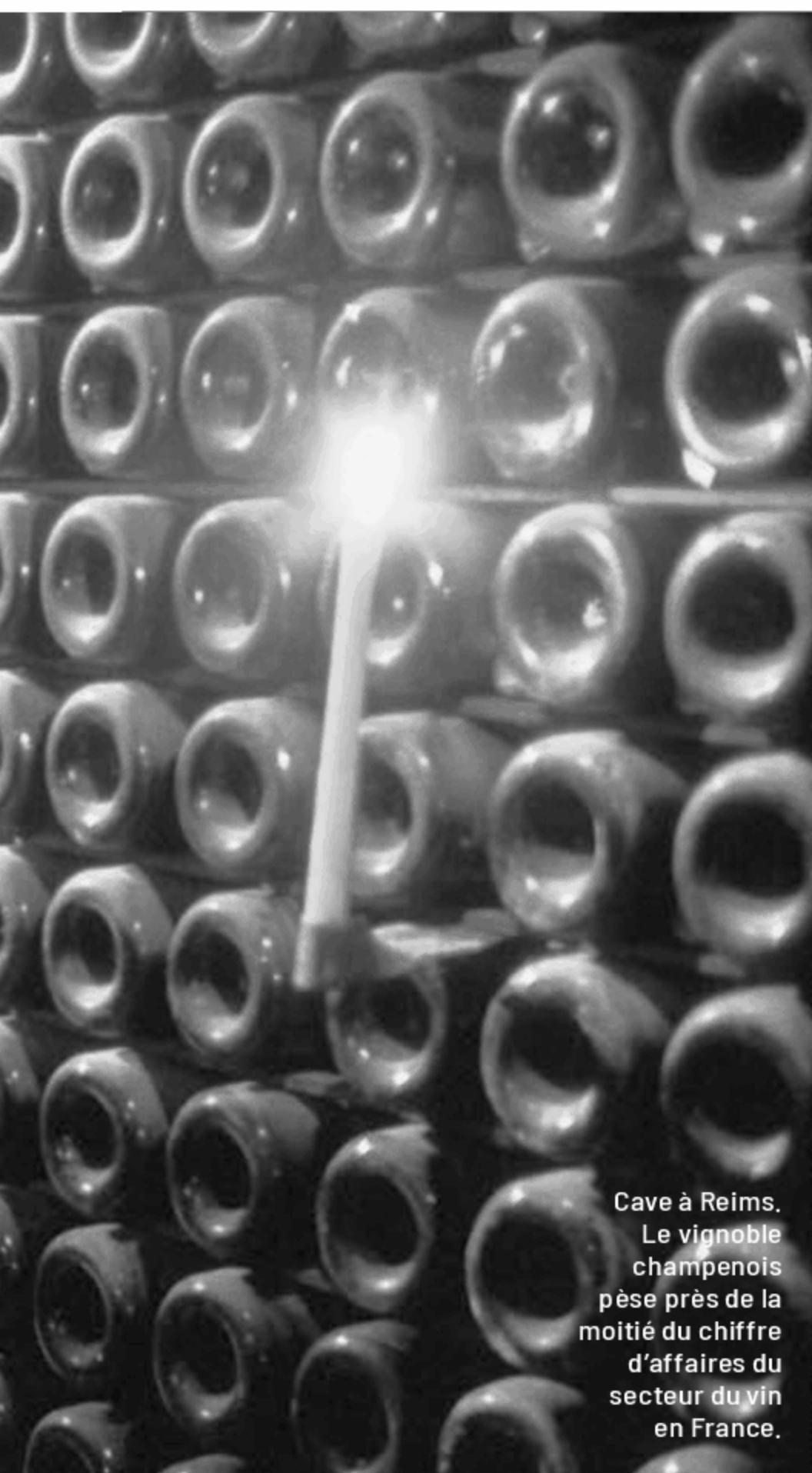
L'heure doit être aux sanctions contre Tel-Aviv, indispensables pour mettre fin aux massacres.

rique de l'absurde, le premier ministre israélien s'obstine à taxer ceux qui s'opposent à ses visées génocidaires d'antisémitisme et de soutien au Hamas.

Certes, dans la bouche et sous la plume de chefs d'État et de gouvernement européens et nord-américains, les termes sont forts et inédits. Résolus même, lorsque Paris, Londres et Ottawa se disent, à l'unisson, «déterminés à reconnaître un État palestinien». Mais derrière les grandes déclarations, l'heure doit être aux sanctions, indispensables pour mettre fin, instantanément, aux massacres de masse ordonnés par un criminel de guerre sous mandat d'arrêt international. L'Union européenne, par la voix sa cheffe de la diplomatie, Kaja Kallas, a annoncé ce mardi un réexamen de son accord d'association avec Israël. Il était temps et Bruxelles ne doit pas s'arrêter là. Il est urgent de décréter un embargo total sur les ventes et les exportations d'armes et d'oeuvrer, par tous les moyens, pour que le droit international soit respecté et Benyamin Netanyahu arrêté. La prise de conscience ne suffit pas. Elle n'est qu'une première marche. Il faut désormais gravir toutes les autres. ■



Champagne et cognac : pour les salariés, le ver est dans le fruit



Cave à Reims.
Le vignoble champenois pèse près de la moitié du chiffre d'affaires du secteur du vin en France.

VITICULTURE

Après l'annonce brutale de la suppression de 1200 postes dans la division vins et spiritueux de LVMH, les syndicats redoutent une casse sociale dans toute la filière.

Un grand patron ne promeut pas son directeur financier depuis vingt-deux ans à la tête de toute une branche d'activité d'une multinationale sans avoir une idée derrière la tête. Qui plus est s'il lui adjoint son propre fils. Derrière, il y a de la réorganisation et de la restructuration dans l'air. Et des emplois en jeu.

En février, Bernard Arnault a intronisé Jean-Jacques Guiony et Alexandre Arnault à la tête de la branche vins et spiritueux champagne (Moët et Chandon, Dom Pérignon, Ruinart, Veuve Clicquot, Krug, Mercier, etc.) et cognac (Hennessy) du groupe, qui donne les lettres M (Moët) et H (Hennessy) de LVMH. « *Laissons-leur deux ans pour montrer ce qu'ils peuvent faire* », avait déclaré le patriarche à leur prise de fonction. Malheureusement, les salariés

n'ont pas attendu longtemps pour découvrir leur première décision.

Dans une vidéo titrée « Nos dirigeants partagent leur vision stratégique pour Moët Hennessy », reçue en milieu d'après-midi le 30 avril, les 9 400 employés du groupe ont ainsi appris que cette nouvelle direction allait supprimer plus de 10 % de l'effectif. « *Sur la "vidéo", Jean-Jacques Guiony et Alexandre Arnault discutent en anglais, raconte le délégué CGT chez Moët et Chandon Alexandre Rigaud. Autour de la 13^e minute, ils évoquent leur objectif d'atteindre un effectif maximal de 8 200 salariés, donc de supprimer 1 200 postes.* »

DES LICENCIEMENTS LA VEILLE DU 1^{er} MAI

L'annonce a fait l'effet d'une douche froide : un format vidéo, envoyé la veille d'un 1^{er} Mai, Journée internationale de lutte pour les droits des travailleuses et travailleurs, alors que la plupart des salariés sont en congé, avril-mai étant une période de faible activité dans les vignes. Pourtant, le changement de direction avait été perçu positivement dans un premier temps. « *Cela se passait vraiment mal avec l'ancienne. On avait de moins en moins l'impression d'intéresser LVMH, puisque notre chiffre d'affaires ne représente qu'à peine 10 % de celui du groupe. Nous nous sommes dit que si le patron y placait son fils, c'est qu'on comptait quand même*, explique Alexandre Rigaud. *Et puis les grandes maisons de champagne, cela se gère plus ou moins tout seul, c'est plus facile que Tiffany.* » Le cadet de l'homme le plus riche de France était en effet à la direction du célèbre joaillier new-yorkais, que LVMH avait racheté 16 milliards de dollars en 2021. Mais les résultats se sont effondrés de 35 % depuis la nomination du fils prodigue, qui en a été exfiltré.

L'arrivée d'un membre de la famille Arnault avait aussi quelque chose de rassurant dans un contexte où les rumeurs d'une scission en deux du groupe LVMH sont récurrentes. La multinationale vient de perdre sa première place en termes de capitalisation boursière du secteur du luxe, et la branche des vins et spiritueux est accusée de tirer la valeur du titre vers le bas. Ce qui n'est pas bon pour le patrimoine de l'homme le plus riche de France. Mais Matthieu Devers, secrétaire CGT du CSE d'Hennessy, ne croit pas trop à ce projet de scission. « *Nous avons pu poser clairement la question à Jean-Jacques Guiony, qui nous a répondu que, si LVMH devait publier un démenti à chaque fois qu'une telle rumeur sortait dans la presse, il y aurait un nouveau communiqué tous les six mois* », précise-t-il.

L'élu CGT de la plus importante maison de cognac n'est pas vraiment étonné de l'annonce des suppressions de postes. Il la perçoit comme une généralisation à l'ensemble de la branche MH d'une politique déjà en place depuis un an chez Hennessy, où aucun départ n'est remplacé. « *Nous faisons déjà face à des problèmes de charge et de conditions de travail, le maintien de l'effectif est devenu notre priorité* », déplore Matthieu Devers. « *Ce qui me fait peur aussi, c'est qu'ils ont bien précisé dans la vidéo que cette baisse des postes était structurelle*, reprend Alexandre Rigaud. *Donc, si les ventes de champagne continuent de baisser cette année, on redoute d'autres mauvaises nouvelles en 2026.* »

Philippe Cothenet, son collègue chez Moët et secrétaire général adjoint de la CGT champagne, objecte : « *Si les patrons du secteur se plaignent qu'en 2024 ils ont vendu 30 millions de bouteilles de moins qu'en 2023, il faut rappeler la réalité des chiffres : ces dernières années, les prix ont augmenté de 35 % à 40 %, et le résultat économique brut des grandes maisons de champagne a bondi de 56 % depuis 2019 !* » Si le vignoble champenois ne représente même pas 5 % de la surface viticole française, il pèse près de la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur du vin en France. « *Nous sommes convaincus que les ventes ont baissé en volume parce qu'elles ont bien augmenté en valeur*, renchérit

Alexandre Rigaud. *Une bouteille de Moët coûte 40 euros en France, près du double aux États-Unis. C'est complètement déconnecté de la réalité des consommateurs.* » Le constat est identique pour le cognac, avec des prix qui ont augmenté au moins deux fois plus vite que l'inflation.

Reste à savoir qui va supporter le poids de ces 1 200 suppressions de poste. La branche champagne représente 2 500 personnes, quand Hennessy compte environ 1 200 emplois directs dans la branche cognac. Au siège, chez MH, il y a plus de 1 300 commerciaux et administratifs, dont 1 200 cadres. Le reste de l'effectif est réparti dans des filiales à l'étranger. La CGT estime, sans en être certaine, que le gros des réductions de postes devrait se faire au siège et hors de France. « *Mais cela va être long et compliqué d'obtenir les détails, l'entité MH n'a pas de représentation syndicale, nous sommes séparés maison par maison* », regrette Matthieu Devers.

Les conséquences sur l'ensemble de la filière risquent en revanche de ne pas se faire attendre. Avec une grosse moitié des ventes mondiales de cognac et plus du tiers de celles de champagne, lorsque LVMH tousse, ce sont deux régions viticoles dans leur entier qui tremblent. « *Quand un mastodonte comme Hennessy sabre dans l'emploi, les autres maisons se sentent autorisées à le faire aussi, d'autant plus que MH a une responsabilité dans la crise générale du cognac, même si jamais la direction ne l'avouera, en ayant autant tiré les prix vers le haut* », assure Matthieu Devers. « *Les directions vont justifier les licenciements en disant : regardez, même LVMH le fait* », déplore l'élu CGT.

Ce mois-ci déjà, la maison Rémy Martin, le numéro 3 du cognac, a placé ses salariés au chômage partiel une semaine par mois, avec baisse de 7 % du salaire. De son côté, Camus a annoncé il y a une semaine le licenciement de 35 salariés sur les 96 de son site charentais. Cette maison subit de plein fouet la crise des tarifs douaniers avec la

Chine, en ayant fait de ce pays son unique marché. « *Je m'attends aussi à de mauvaises nouvelles chez Martell* », redoute encore Matthieu Devers. Le numéro 2 du cognac a déjà réduit ses commandes de raisins chez les viticulteurs. Martell, propriété de Pernod Ricard, cherche aussi à vendre sa maison de champagne G.H. Mumm ; ses salariés se sont mis en grève le 13 mai.

« LES CAVES SONT PLEINES, MAIS LES CAISSES AUSSI »

C'est dire si du côté de Reims et d'Épernay la situation n'est guère plus rassurante, même si la crise semble moins prononcée que dans la région productrice du cognac. Des conflits sociaux ont également éclaté ces dernières semaines chez Vranken Pommery ou Canard-Duchêne, à la suite des négociations salariales qui ont débouché sur de faméliques propositions patronales.

« *C'est vrai que les caves sont pleines, mais les caisses aussi* », lance Philippe Cothenet, le secrétaire général adjoint de la CGT champagne. Son syndicat appelle les directions des maisons à baisser leurs marges et leurs prix pour vendre davantage. Mais la tendance est à la baisse de la production, qui peut avoir des conséquences sociales sur toute la chaîne de production. Rien que pour la filière cognac, le spiritueux représente plus de 70 000 emplois. S'ils sont séparés dans les instances, les syndicats CGT du groupe travaillent main dans la main et se sont retrouvés ces deux derniers jours pour évoquer la situation et d'éventuelles actions. En Champagne, une alerte économique va être déposée. Dans la région productrice du cognac, le syndicat finance un projet de modification du cahier des charges de l'AOC pour empêcher de délocaliser la chaîne de production du spiritueux. Philippe Cothenet assure : « *On ne s'interdit pas des actions tous ensemble au siège, à Paris, si on n'est pas entendus !* » ■

PIERRIC MARISSAL



Une parcelle de champagne à Hautvillers, dans la Marne. JEAN-FRANÇOIS ROLLINGER / ONLYFRANCE.FR

Un modèle économique bien bouchonné

LVMH n'est pas le seul point commun entre le champagne et le cognac. Ces vignobles partagent aussi leurs stratégies d'export où quelques grandes maisons font la pluie et le beau temps sur tout un territoire.

Christine Sevillano, présidente des Vignerons indépendants de Champagne, prononce ces mots avec un certain effroi: « Le modèle du cognac nous pend au nez. Et cela peut arriver vite. » Ce qui signeraît la disparition des vins de vignerons, avec pour conséquence celle de son syndicat. Car, dans le vignoble charentais, il n'y a plus que des viticulteurs qui vendent leurs raisins au kilo aux grandes maisons. Ces dernières ont la mainmise sur 99 % du commerce du cognac et peuvent donc dicter leurs prix.

En Champagne, les grandes marques commercialisent déjà les trois quarts des bouteilles – près de 90 % des ventes à l'étranger –, mais possède moins de 10 % des vignes. « Avec la spéculation des prix

sur le raisin, il est plus simple et plus rentable de vendre sa récolte aux maisons. Résultat : en dix ans, nous sommes passés de 1 900 à 1 400 vignerons manipulants (qui produisent leur champagne de A à Z – NDLR) », déplore Christine Sevillano. Quand on peut vendre son raisin juste cueilli jusqu'à 8 euros le kilo, pourquoi s'embêter à investir dans des chais modernes, vinifier et éléver son vin au moins deux années en cave avant de le vendre ? Difficile pour les 400 adhérents au syndicat des vignerons indépendants de Champagne de peser sur les prix quand ils ne produisent ensemble que 20 millions de bouteilles à l'année, alors que le seul LVMH en sort 90 millions sur les 271 millions expédiées en 2024.

Les viticulteurs sont traités en sous-traitants jetables par des donneurs d'ordres tout-puissants.

« Oui, les champagnes sont trop chers, car la rareté est organisée », dénonce Christine Sevillano. Les grandes maisons et coopératives (comme Nicolas Feuillatte), qui ont largement plus d'un milliard de bouteilles en stock, veulent baisser la production, régulée au niveau de la filière. Elles envisageraient même de limiter les rendements des prochaines vendanges à 8 000 kg de raisins ramassés à l'hectare. Une catastrophe pour une vigneronne comme Christine

Sevillano, dont la production commence à être rentable à partir de 9 500 kg l'hectare. Les indépendants ne militent pas pour la dérégulation, mais pour que leur parole soit entendue.

Car, en cognac, la seule régulation est la demande

des grandes maisons. « Sans aucun contrôle, les viticulteurs ont été incités à augmenter les volumes, à planter toujours plus. Sauf qu'aujourd'hui, on leur propose d'arracher la vigne », décrit Matthieu Devers, de la CGT Hennessy, la plus importante maison de cognac. Les viticulteurs sont traités en sous-traitants jetables par des donneurs d'ordres tout-puissants. « Ils sont pourtant organisés en syndicat, mais à sa tête, il y aurait probablement une certaine connivence avec les grandes maisons, laisse entendre le géographe. Résultat, aujourd'hui les vignes à cognac ne valent plus rien. »

GRAVES PROBLÈMES DE TRANSMISSION

En Champagne, en revanche, 1 hectare de vigne se négocie autour de 1,1 million d'euros et jusqu'à 1,8 million en grands crus. Une spéculation qui empêche toute nouvelle installation de vigneron et qui pose même de graves problèmes de transmission. La filière négocie chaque année des abattements dans les projets de loi de finances, sans quoi hériter d'une poignée d'hectares de vignes à travailler – considérées comme patrimoine – peut vite générer plusieurs centaines de milliers d'euros en droits de transmission. Les héritiers vendent alors les terres pour payer leur dû, et seules les grandes maisons ont les moyens de les racheter.

Les conditions de travail, elles, sont tirées vers le bas. La CGT dénonce une intensification et une rationalisation qui vont de pair avec la financiarisation du secteur. Quand un salarié s'occupait de 1,75 hectare de vigne il y a quelques années, il en a aujourd'hui jusqu'à 5 hectares en charge, indique la confédération syndicale. « Leur dernière trouvaille est d'avoir simplifié, dans le cahier des charges, la taille des vignes pour permettre, après quelques heures de formation, à des travailleurs détachés de les réaliser, ramenés par des prestataires aux pratiques limites mafieuses », dénonce Philippe Cothenet, secrétaire général adjoint de la CGT champagne, qui rappelle que « les vendanges de la honte ont fait 5 morts en 2023 ». ■

Enfin, la stratégie commerciale, tournée vers l'export, pose aussi question. En Champagne, la majorité des bouteilles partent vers l'étranger mais le marché français reste solide (44 %) et baisse moins vite. Le cognac se voit en revanche à la merci des aléas géopolitiques, avec comme principaux marchés la Chine et les États-Unis. « Les Chinois n'achètent plus de cognac, et encore moins du très cher. C'en'est donc pas uniquement un problème de barrière douanière », estime Matthieu Devers, qui milite contre la délocalisation de la chaîne de production en Chine. « Et quelle image cela donnerait auprès des Américains, du cognac made in China ? » lance-t-il. Il suggère plutôt aux grandes maisons, et à Hennessy en particulier, de se pencher sur le marché européen – moins de 15 % du chiffre d'affaires, France incluse –, bien plus stable et sans barrière douanière. ■

PIERRIC MARISSAL

«Même dans un cercueil, je ne veux plus jamais rester couchée!» Frida Kahlo

L'HOMME DU JOUR



Julian Assange

Le fondateur de WikiLeaks, présent à Cannes à l'occasion de la présentation d'un documentaire retraçant son histoire, intitulé *The Six Billion Dollar Man* (« l'homme qui valait six milliards de dollars »), a montré que le combat pour la vérité restait fermement ancré en lui. Sur le devant de son tee-shirt étaient inscrits les noms de 4 986 enfants de moins de 5 ans tués dans la bande de Gaza depuis le début de la guerre menée par le gouvernement israélien dans le territoire, au lendemain des attaques du 7 octobre 2023. Aux côtés de son épouse, Stella Assange, l'ancien prisonnier politique, libre depuis juin 2024, a monté les marches du palais des Festivals avec, au dos de son tee-shirt, une inscription en grosses lettres : « Stop Israël ». Un acte politique fort. ■

BENJAMIN KÖNIG

! C'EST UN SCANDALE

Eyal Golan, l'ode au génocide ?

Le chanteur israélien, qui avait suscité l'indignation pour avoir appelé à « effacer Gaza » et à n'y « laisser aucune âme qui vive » après les attaques du 7 octobre 2023, s'est produit en concert lundi soir au Dôme de Paris, devant plus de 4 000 personnes. Des vidéos de spectateurs diffusées sur les réseaux sociaux montrent que des visuels à la gloire de l'armée israélienne ont été projetés durant le show. On y distingue des soldats et des chars, ainsi qu'un message en hébreu : « Israël est vivant. » Au même moment, les bombes israéliennes continuaient de pleuvoir sur la bande de Gaza, tuant des dizaines de civils palestiniens. Eyal Golan est de nouveau monté sur scène mardi. LFI, l'UJFP et le collectif Tsedek ! avaient réclamé l'interdiction de ces deux événements, les qualifiant de « porte-voix pour les soutiens du génocide ». ■

L'œil de Gros

ROUMANIE : POUTINE DÉNONCE



LA BONNE NOUVELLE Première mondiale pour une greffe de la vessie

Pour la toute première fois, une greffe de vessie humaine a été réalisée avec succès à Los Angeles. Le patient, Oscar Larraínzar, 41 ans, sous dialyse depuis sept ans, s'était fait retirer une grande partie de la vessie et les deux reins à la suite d'un cancer. Début mai, il s'est fait transplanter un rein, puis une vessie, issus du même donneur. « Le rein a ensuite été relié à la vessie. Il a immédiatement produit un grand volume d'urine, et la fonction rénale du patient s'est aussitôt améliorée », a précisé le docteur

Nima Nassiri, qui ajoute qu'« aucune dialyse n'a été nécessaire après l'opération, et l'urine s'est écoulée correctement dans la nouvelle vessie ». Cet exploit a nécessité quatre ans de préparation et huit heures d'opération. Les greffes de vessie étaient jusqu'ici considérées comme trop complexes, notamment à cause de difficultés de vascularisation, et les patients recevaient des vessies artificielles ou une poche de stomie. Une grande avancée vient donc d'être réalisée. ■

AURÉLIEN SOUCHEYRE

POINT D'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Vidéo Ils sont en guerre : les médecins sont vent debout contre la loi Garot, qui vise à lutter contre les déserts médicaux. Celle-ci propose de réguler l'installation des praticiens libéraux sur le territoire. Assiste-t-on à une mobilisation légitime ou à une réaction conservatrice et corporatiste ? Réponse dans le nouvel épisode de *Gasligth*, la chronique de Climax.

Crise Le secteur du vin n'est pas à la fête, mais en Gironde cela va particulièrement mal. Il faudrait arracher au moins 30 000 hectares de vignes en bordeaux, estime la Confédération paysanne. Si le vignoble girondin produit 5 millions d'hectolitres de vin par an, ces dernières années, moins de 4 millions se sont vendus. Les stocks sont pleins, quand les trésoreries restent vides.



LE BILLET DE MAURICE ULRICH

Lunettes

En inaugurant lundi le siège parisien du réseau américain Snapchat, Emmanuel Macron a essayé des lunettes de réalité augmentée. Ça tombait bien au moment d'annoncer, devant 200 grands patrons au sommet Choose France, 20 milliards d'investissements à venir. S'ils viennent, bien sûr. Nicolas Charbonneau, le directeur des rédactions du *Parisien*, n'en doute pas. « Emmanuel Macron a cette énergie depuis le premier jour de son premier mandat qu'il sait attirer (sic) les entrepreneurs et terrasser les doutes et les frilosités de ceux qui reconnaissent finalement que la France a des qualités qu'elle s'évertue souvent à masquer. » Sans lunettes ! Mais soyons francs, poursuit-il, nous pourrions faire mieux, « d'ailleurs, les investissements, si hauts soient-ils, sont en baisse sur un an ». En résumé, nous n'envoyons aucun signe aux entrepreneurs qui laisse penser qu'on puisse réduire leur fiscalité, baisser le coût prohibitif de la main-d'œuvre, simplifier un Code du travail qui multiplie les contraintes... Il faut le redire, Macron n'est pas aidé, mais il a ses lunettes. ■

! C'EST UN MONDE

Un ambassadeur repris de justice

Le magnat de l'immobilier Charles Kushner, père du gendre de Donald Trump, avait déjà été gracié par le président américain en 2020 après avoir été condamné pour fraude fiscale... Comme si cela ne suffisait pas, il vient d'être nommé ambassadeur des États-Unis en France par la Maison-Blanche.

LE FIL ROUGE

Créteil (94) Lors du Festival d'histoire populaire, une table ronde sur la Fête de l'Humanité est organisée, vendredi à 11h30, avec la participation de sa directrice, Sofia Boutrih, de la codirectrice de notre rédaction Maud Vergnol, de Marion Boulestreau et Éloïse Dreure. Maison des langues et des relations internationales. Rens. : festivalhistoirepopulaire.fr.

Paris craint de plus en plus les ingérences

NUMÉRIQUE

De nombreux précédents inquiètent les élus français. Deux députés appellent l'Union européenne à se doter d'une sécurité forte protégeant le débat démocratique en ligne.

Peut-on imaginer la France victime d'ingérences étrangères lors des prochaines élections, notamment à travers des campagnes numériques massives sur les réseaux sociaux ? C'est ce que craint le gouvernement, qui vient d'attribuer à la Russie la paternité des Macron Leaks, piratage de plus de 20 000 courriels de l'équipe de campagne du président en 2017. C'est aussi ce que redoutent les députés Thierry Soyer (PS) et Jérémie Jordanoff (les Écologistes), qui, fin mars, ont fait voter à l'unanimité une proposition de résolution pour que l'Union européenne (UE) durcisse l'encadrement des plateformes. L'exécutif doit d'ailleurs remettre au Parlement son rapport d'ici quelques jours sur les menaces pesant sur la sécurité nationale. D'après Mediapart, ce document indique que la Russie « mobilise ses relais d'influence en France » et prépare des campagnes de manipulation de l'information sur les réseaux sociaux, alors que les municipales 2026 et la présidentielle 2027 approchent à grands pas.

Et il n'y a pas que les Russes. Le milliardaire américain Elon Musk, propriétaire de X et haut conseiller de Donald Trump, a accordé une heure d'entretien à la candidate d'extrême droite Alice Weidel sur son compte en février en pleine période de législatives en Allemagne. L'homme qui contrôle le réseau de 245 millions d'abonnés n'apas ménagé ses efforts pour mettre Alternative für Deutschland (AfD) à l'honneur chez les utilisateurs. Le même Elon Musk, toujours sur X, a aussi contribué à saper la crédibilité de Kamala Harris lors de la dernière présidentielle américaine. Selon Andrea Zitelli, data-journaliste pour l'Observatoire européen des médias numériques, « Musk a promu des récits erronés, comme l'affirmation selon laquelle les démocrates

ont permis aux immigrants illégaux d'entrer dans le pays afin d'élargir leur base d'électeurs. Il a partagé des images trafiquées de Kamala Harris portant un uniforme rouge communiste avec l'emblème de la faucille et du marteau, et a remis en question sans fondement le processus électoral dans le Michigan, un État clé ». Autant de messages trompeurs qui ont été vus 2 milliards de fois sur les réseaux.

L'EXTRÊME DROITE ROUMAINE BIEN EN VUE SUR TIKTOK

Donald Trump avait par ailleurs déjà bénéficié du soutien agressif des bots russes dès la campagne de 2016. Le procureur spécial américain Robert Mueller, chargé de la longue enquête sur le Russiagate, a conclu que la Russie était « *intervenue de manière écrasante et systématique* » sur cette campagne, estimant que « *150 millions d'Américains avaient vu des messages écrits par plus de 4 000 faux comptes, avec plus de 50 000 bots mobilisés, pour un coût estimé à 35 millions de dollars* ».

Mais c'est une autre élection, la présidentielle roumaine, qui alerte tout particulièrement la France aujourd'hui. En

2024, le candidat d'extrême droite Calin Georgescu a réalisé une percée inattendue, arrivant en tête du premier tour, avant que l'élection ne soit annulée par la Cour constitutionnelle à la suite de soupçons d'ingérence russe. Parti tout en bas dans les sondages, Calin Georgescu a, selon le Conseil supérieur de la défense nationale roumain, bénéficié d'un « *traitement préférentiel* » et d'une « *exposition massive* » sur TikTok, notamment en n'étant pas « *étiqueté comme candidat politique* » en plus d'être soutenu par 25 000 comptes ultra-actifs liés à la Russie.

Au final, le candidat d'extrême droite roumain s'était même retrouvé 9^e au classement mondial des tendances sur le réseau. Pareille situation pourrait-elle se produire bientôt en France ? Selon le service

français de vigilance contre les ingérences numériques étrangères, Viginum, « *les manipulations de l'algorithme de TikTok mises en œuvre dans le cadre de l'élection roumaine semblent aujourd'hui facilement reproductibles à grande échelle* », y compris en France. Dans un rapport publié en début d'année, l'instance s'alarme même devant « *la relative facilité avec laquelle il est aujourd'hui*



Elon Musk a mis son réseau social au service de la campagne de l'Allemande Alice Weidel (AfD). KARINA HESS LAND / REUTERS

possible d'imposer aux utilisateurs la visibilité d'un sujet sur un réseau social tel que TikTok », sans que la plate-forme réagisse devant des schémas malveillants et inauthentiques. Or plus de 20 millions de personnes sont sur TikTok en France, alors que 57 % des Européens utilisent les réseaux sociaux pour s'informer.

LA COMMISSION EUROPÉENNE EMPÈCHE DE PRENDRE DES DÉCISIONS SOUVERAINES SUR LE SUJET

Sauf que, selon les députés Thierry Sother et Jérémie Iordanoff, les 27 membres de l'UE sont pieds et poings liés par la Commission européenne, qui empêche de prendre des décisions souveraines sur le sujet. Certes, un règlement sur les services numériques (Digital Service Act) voté par la Commission oblige les grandes entreprises du numérique à rendre publiques leurs décisions en matière de modération des contenus. « Mais c'est beaucoup trop lent. Nous craignons qu'en période électorale le dispositif soit insuffisant face aux ingérences étrangères », prévient Jérémie Iordanoff. « La Commission a ouvert des enquêtes, mais elle n'a procédé à aucune sanction et même aucune production de rapport », se désole Thierry Sother. Tous deux appellent donc à des évolutions. L'écologiste veut ainsi réviser le statut juridique des réseaux sociaux : « On a longtemps considéré que les plateformes étaient des hébergeurs, mais il s'agit véritablement de médias aujourd'hui, avec une ligne éditoriale définie par leurs algorithmes. » Le socialiste parle également de la nécessité de basculer sur des plateformes respectueuses du « système démocratique européen, avec la possibilité de garder son réseau, comme quand on change de fournisseur téléphonique ». Sans progresser sur le sujet, Thierry Sother avertit : « Il faudra poser la question de savoir si la Commission européenne n'est pas en carence de la mission qui lui est confiée. » Et en attendant ? Viginum alerte sur le fait que les législatives de 2024 ont déjà été la cible d'ingérences numériques. La DGSI, elle, affirme que « la France demeure une cible privilégiée du Kremlin », notamment en passant par les plateformes numériques. Par ailleurs, le fondateur de Telegram, Pavel Durov, informaticien russe naturalisé français, a accusé la France d'avoir tenté de peser sur l'élection présidentielle roumaine du 18 mai en réclamant des interdictions de comptes, ce que les services français récusent « catégoriquement ». En tout état de cause, protéger la démocratie, le débat libre et combattre les fausses informations ne se feront pas sans mener la bataille sur les réseaux et sans imposer de règles de bonne conduite. ■

ANNE BILLOËT ET AURÉLIEN SOUCHEYRE

Le niveau de violence contre les élus se maintient

AGRESSIONS Le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus a dévoilé son nouveau rapport ministériel pour l'année 2024. Selon ce dernier, 2 501 attaques envers des maires, conseillers municipaux et parlementaires ont été recensées.

Les élus politiques ont été victimes de 30 à 40 agressions et menaces par semaine sur l'année 2024. Soit un total de 2501 cas recensés, dont 250 où des attaques physiques ont été signalées. « Aucun territoire n'y échappe : les villes, les campagnes, y compris les outre-mer », annonce François-Noël Buffet, ministre délégué au ministère de l'Intérieur, dans un entretien accordé au *Figaro*, mardi 20 mai.

Le bilan de l'enquête réalisée par le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (Calae) dévoile cependant que le nombre de cas recensés connaît un - léger - recul de 9 % par rapport à l'année précédente. En 2023, ce sont 2748 atteintes qui ont été enregistrées. Le rapport ministériel pour l'année 2024 fait, lui, état d'épisées de violence qui restent minoritaires (10 %). Il en va de même pour les cas de dégradations matériels (8 %), tandis que la majorité des attaques relèvent des menaces et outrages (68 %, dont 24 % par Internet).

Les maires sont particulièrement visés en étant victimes de 64 % des atteintes enregistrées. « C'est préoccupant, car ils sont en première

ligne pour répondre aux besoins locaux, regrette François-Noël Buffet. Ils sont des figures d'autorité, indispensables à la démocratie locale. » Les conseillers municipaux représentent 18 % des atteintes et les parlementaires près de 13 % d'entre elles.

« COUPS DE PIED AU VISAGE »

L'un des derniers cas ayant choqué au niveau national est celui de Faouzy Guellil, conseiller municipal de Dugny (Seine-Saint-Denis) et directeur général des services (DGS) de la ville de Stains.

La fonction de maire continue de subir une crise existentielle.

L'élu est agressé, le 28 février, devant ses enfants par deux hommes cagoulés : « Ils m'ont attrapé par le sac à dos, m'ont traîné par terre et ils m'ont donné des coups de genou et coups de pied au visage. » Sa voiture a été, ensuite, aspergée d'essence, puis brûlée. « Dans un sursaut, j'ai frappé à la porte et appelé mon épouse, Souad. Si elle n'avait pas agi en conséquence, je

ne serais pas là aujourd'hui pour vous en parler », racontait la victime auprès de *l'Humanité*.

Alors que les élections municipales vont rythmer l'année 2026, François-Noël Buffet, l'ancien président de la commission des Lois et maire d'Oullins (Rhône) a annoncé la diffusion, l'année prochaine, d'un pack nouvel élu. « Il est indispensable que les élus connaissent mieux leurs prérogatives en matière de police administrative et de prévention de la délinquance pour assurer la sécurité dans leur commune, estime-t-il. Les boutons d'appels d'urgence vont, eux aussi, être généralisés. » Ce pack nouvel élu a « démontré son efficacité », affirme le ministre délégué. En attendant, la fonction de maire continue de subir une crise existentielle. À l'occasion d'une table ronde organisée au ministère de l'Aménagement et du Territoire le 8 avril, le politologue Martial Foucault alertait sur une tendance qui ne faiblit pas, grâce à une enquête effectuée auprès de 5 200 maires : « 19 % des répondants de l'enquête ne souhaitent pas se représenter à cause du sentiment d'insécurité et de la reposition face aux comportements des citoyens. » ■

TOM DEMARS-GRANJA

Une nouvelle page s'écrit dans l'offensive américaine contre les droits humains fondamentaux. La Cour suprême des États-Unis a autorisé, lundi 19 mai, l'administration de Donald Trump à révoquer le statut de protection temporaire qui lui interdisait d'expulser 350 000 Vénézuéliens, dont des femmes migrantes et des enfants. Ce statut avait été largement accordé sous Joe Biden, considérant le Venezuela comme un régime autoritaire. Cette décision est l'expression parfaite de ce populisme identitaire qui, depuis le retour de Trump à la Maison-Blanche, cherche des boucs émissaires à expulser pour lutter contre un présumé déclin civilisationnel. Ce n'est pas un hasard si la rhétorique anti-immigration va de pair avec les attaques contre les droits des femmes : les deux reposent sur la même vision essentialiste du monde. **Derrière cette politique américaine se cache une alliance stratégique entre trois forces réactionnaires.** D'abord, le populisme incarné par Trump lui-même, qui, lors de son discours d'investiture, affirmait que, « pendant de nombreuses années, un establishment radical et corrompu a capté le pouvoir et la richesse de nos citoyens ». Cette

LA CHRONIQUE FÉMINISTE DE VIOLAINE DE FILIPPIS-ABATE AVOCATE



MAGALI BRAGARD

La Cour suprême cède à Trump

rhétorique transforme les questions sociales en menaces existentielles qui seraient mal gérées par des élites, menaçant ainsi l'identité américaine. Les Vénézuéliens ne sont plus des personnes fuyant une situation dramatique, mais une présumée menace pour la nation accueillie par des wokes déconnectés. Ensuite, les conservateurs religieux, qui, comme le souligne la chercheuse Laurence

Nardon, constituent l'un des piliers de l'administration Trump 2. Rappelons que, selon un sondage (1), 30 % des Américains pensent que Donald Trump « a reçu l'onction divine pour devenir président ». Il trouve ainsi une justification morale dans sa forte assise religieuse.

Enfin, les technocrates libertariens de la Silicon Valley se rapprochent de manière évidente de l'État. Ce qui soulève un paradoxe évident. Alors que l'idéologie fondatrice de la Silicon Valley revendiquait initialement une indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, on observe désormais une alliance stratégique entre les géants de la tech et l'administration de Trump, pour mieux déréguler les plateformes. La nomination d'Elon Musk à la tête d'un « superministère de l'efficacité gouvernementale » symbolise cette fusion toxique. Ces forces combinées créent un écosystème où l'inhumain devient acceptable, où l'expulsion massive de personnes vulnérables est présentée comme une simple mesure administrative. ■

(1) Étude réalisée par Paul Djupé, politologue à l'université Denison, dans l'Ohio.

« La société guyanaise est en colère contre Darmanin »

POLITIQUE CARCÉRALE Le député GDR de Guyane Jean-Victor Castor étrille le projet aux relents coloniaux de construire une prison de haute sécurité à Saint-Laurent-du-Maroni d'ici à 2028.



Le 18 mai, le garde des Sceaux a présenté son projet de Cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent-du-Maroni. RONAN LIETAR / AFP

La superprison de Gérald Darmanin en Guyane pour les narcotrafiquants et les islamistes ? « Une insulte à notre histoire, une provocation et une régression coloniale », a dénoncé le député GDR de Guyane Jean-Victor Castor. L'élu ultramarin a adressé un courrier au premier ministre, François Bayrou, pour lui demander d'annuler ce projet, sur lequel Darmanin semble déjà rétropédaler. Il explique à l'*Humanité* en quoi cette annonce constitue une énième manœuvre du ministre de la Justice pour faire sensation.

Quel sens donnez-vous à ce projet de prison de haute sécurité à Saint-Laurent-du-Maroni ?

La société guyanaise est en colère contre le garde des Sceaux, il y est totalement isolé. Mais c'est du pur Darmanin : de la provocation totale, un rapport infect avec les peuples et les élus des territoires d'outre-mer. C'est quelqu'un qui n'a aucune parole. Il a enterré le processus d'autonomie de la Guyane de manière unilatérale, après avoir promis un statut similaire à la collectivité de Corse. Sur ce projet, pas un seul élu de Guyane n'a été consulté, cela a toujours été sa façon de procéder. J'y vois une forme d'inculture,

ENTRETIEN

de méconnaissance totale des gens à qui il s'adresse. Le ministre ne respecte personne, ni sur la forme ni sur le fond. Et il est peut-être encore plus aveuglé maintenant, dans sa course à l'élection présidentielle.

Quelle conception a le gouvernement des territoires d'outre-mer ? Est-ce la poursuite de la logique coloniale qui a créé le bagne ?

Cette logique est charpentée sur l'idée de tutelle. La Guyane est encore sous statut colonial. L'élite française a toujours eu ce rapport de verticalité : ce sont nos territoires, nous pouvons y faire ce que nous

voulons et comme nous le voulons. Cela peut paraître archaïque, mais c'est dans l'ADN de la grande majorité des dirigeants français, encore aujourd'hui. Ils n'arrivent pas à s'affranchir de cette conception. La Guyane, terre de peuplement. La Guyane, terre de bagne. Ça continue. Ce projet fait insulte à notre histoire.

Le coût estimé est d'environ 400 millions d'euros. Ne faudrait-il pas mobiliser cette somme sur d'autres sujets en Guyane ?

En réalité, Darmanin a annoncé l'implantation d'un quartier de haute sécurité rattaché, à Saint-Laurent-du-Maroni, à l'établissement de Rémy-Montjoly. Ce dernier était réclamé par la population, mais pas pour en faire quelque chose qui rappelle le bagne ou pour y enfermer des détenus extrêmement dangereux.

La prison dispose théoriquement d'environ 600 places ; 1060 détenus l'occupent actuellement. En plus, il manque 21 surveillants. Je crains vraiment pour le personnel de Rémy-Montjoly. Mais le ministre n'a pas donné de clarification sur le budget supplémentaire qui sera alloué pour créer cette aile de haute sécurité. On nous annonce quelque chose de très coûteux. De mon côté, je réclame de façon spécifique une loi de programmation avec des investissements massifs sur au moins dix, quinze ans, pour rattraper le retard et anticiper la croissance démographique en Guyane. Tout est fait au rabais chez nous. Si on prend juste l'exemple de la santé, on a environ 150 médecins de ville pour plus de 300 000 habitants, d'autant que la moitié d'entre eux partent à la retraite dans les prochaines années. Ces sujets-là doivent être prioritaires.

Le ministre de la Justice a justifié l'emplacement de cette prison par le trafic de cocaïne à l'œuvre dans la région...

Vous avez des gens à qui on propose entre 3 000 à 10 000 euros pour faire la mule, de tout âge. Il faut s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Le terroir, c'est la situation économique et sociale désastreuse, qui se dégrade d'année en année. Les mules, vous les retrouvez incarcérées dans la prison de Rémy-Montjoly, mais aussi en métropole (près de 1 000 là-bas). Le véritable sujet, ce sont les moyens d'investigation qu'on met sur la table, il faut identifier quels sont les chefs de file qui sévissent dans la région, via Interpol, via la coopération internationale. L'argument de Darmanin ne tient pas, c'est de la fumisterie. Son projet est une mise en danger de la population guyanaise.

On va rapprocher des détenus en lien avec le narcotrafic de la frontière avec le Suriname, et par extension du Mexique ou de la Colombie. Les cartels de ces pays, qui brassent des milliards de dollars, ont la capacité de corrompre les hauts fonctionnaires, y compris des élus. Ils sont capables de débarquer avec un commando et des armes de guerre, puis de libérer des prisonniers. C'est vraiment un non-sens absolu d'implanter un tel projet au cœur de la Guyane. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ANTOINE PORTOLES

PARLEMENT Pour la troisième fois en quelques semaines, le milliardaire identitaire s'est soustrait à son audition devant une commission d'enquête, ajoutant des insultes au camouflet. Saisi par les députés, le procureur de la République devra décider, ou non, de le poursuivre.

C'était loin d'être gagné d'avance, mais le milliardaire catholique identitaire Pierre-Édouard Stérim est peut-être en train de reconstruire, par son arrogance majuscule, une forme de barrage républicain. Mardi 20 mai, le grand ordonnateur du plan Périclès visant à financer la victoire des droites extrêmes en France a donc choisi, pour la troisième fois en quelques semaines, de snober purement et simplement la commission d'enquête sur l'organisation des élections en France à l'Assemblée nationale.

De quoi pousser Thomas Cazenave, député macroniste et président de cette instance, à déclencher une procédure de signalement. « Après avoir constaté une nouvelle fois son absence ce matin, j'adresserai dès cette après-midi un courrier au procureur de la République de Paris pour constater le fait qu'il ne se soumet pas à l'obligation de venir se présenter devant la commission d'enquête », a-t-il indiqué solennellement devant la presse, en compagnie du rapporteur insoumis Antoine Léaument.

DES DÉPUTÉS TRAITÉS DE MARIOLES ET D'IMBÉCILES

À l'heure même de sa convocation à l'Assemblée, Stérim s'est payé le luxe de s'afficher, en visio depuis son exil fiscal en Belgique, sur les écrans de CNews. Non sans fustiger notre journal – comme l'avait tenté aussi Arnaud Rérolle, son bras droit pour Périclès, devant la commission d'enquête –, le milliardaire reconnaît, sans même s'en rendre compte, toute la légitimité des parlementaires qui veulent l'entendre. « J'ai décidé de consacrer 5 % de mon temps et 5 % de mon patrimoine à des sujets politiques afin de diffuser des idées de droite au sens large, s'agace-t-il. Résultat ? Ça les énerve... ça énerve



Antoine Léaument et Thomas Cazenave (de gauche à droite), lors de la réunion de la commission d'enquête, mardi 20 mai.

ANNE-CHRISTINE POUJOULAT / AFP

À l'Assemblée, le mépris de Stérim fait l'unanimité contre lui

l'Humanité, qui a fait 25 articles sur moi, ça énerve toute cette caste !

Après avoir, sous l'œil énamouré de Pascal Praud, listé les graves dangers qu'il courrait en France jusque dans l'enceinte du Palais Bourbon, Pierre-Édouard Stérim a ajouté des insultes à son énième camouflet, en prétendant qu'il n'y a « aucune raison donnée » par les parlementaires pour refuser de l'entendre en visioconférence. « Ils ont décidé, afin de faire les clowns, de ne me recevoir que de façon physique... Ce que je comprends, c'est qu'ils ont envie de faire les marioles devant les caméras. Ce sont des politiques, ils ont besoin de n'importe quel prétexte pour que leurs noms soient mis en avant. Ils m'attendent avec des dizaines de journalistes pour pouvoir faire les imbéciles devant des caméras... »

« Ce projet vise à manipuler l'opinion. C'est normal que la représentation nationale s'en saisisse. »

ANTOINE LÉAUMENT,
RAPPORTEUR DE LA COMMISSION

Alors que le plan Périclès, révélé par *l'Humanité* en juillet 2024, s'est résolument imposé ces dernières semaines dans les débats de la commission grâce aux questions posées par son rapporteur, Antoine Léaument, rien ne tient dans l'attitude du milliardaire face à la représentation nationale. « Le principe, c'est la convocation physique devant une commission d'enquête, rappelle Thomas Cazenave. Nous n'avons accordé d'exception par visioconférence qu'à un universitaire malvoyant, avec de grandes difficultés de déplacement, ou à une autre qui réside en Angleterre avec un enfant en bas âge... Cette audition de Pierre-Édouard Stérim est très importante pour les travaux de notre commission et nous avons, depuis un mois et demi, répondu à toutes ses demandes pour

la date et aux inquiétudes pour sa sécurité. Rien ne justifie que M. Stérim méprise la représentation nationale, alors même qu'il dit lui-même en ce moment sur le plateau de CNews qu'il porte un projet politique. Quand on porte un projet politique, on ne refuse pas de venir au cœur même de la vie politique française pour échanger et débattre autour d'un projet qui soulève des interrogations. »

À ses côtés, Antoine Léaument dénonce le « mépris » de Pierre-Édouard Stérim. « Son projet s'accompagne d'objectifs politiques, idéologiques et électoraux, argumente-t-il. Il est en train d'être concrétisé dans le pays, avec des campagnes de décréabilisation, mais aussi la volonté d'aider des candidats, de les former en vue des prochaines échéances électorales. C'est un projet qui vise à manipuler l'opinion des Français. Dès lors qu'un milliardaire veut utiliser son argent et qu'on peut se demander si ça ne sort pas des cadres légalement ■■■

■■■ prévus, c'est normal que la représentation nationale s'en saisisse. Il faut que l'Assemblée nationale soit informée, et au-delà tous les citoyens. Je compte sur le fait que les gens puissent se faire leur propre opinion, et d'une certaine manière, ça me place à l'exact inverse de M. Stérin...»

Derrière toute cette opération de diversion conduite par Pierre-Édouard Stérin, qui risque en cas de poursuite de se voir infliger une amende de 7 500 euros et surtout une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison, plus un jour ne passe dans le pays sans que son nom, de mieux en mieux connu, ne provoque des protestations. Alors que le milliardaire a pu, pendant des années et jusqu'au dévoilement de Périclès, garnir en toute discrétion les caisses des défenseurs des causes réactionnaires qu'il défend, les temps changent.

DES MOBILISATIONS CITOYENNES DANS TOUT LE PAYS

À Tours il y a deux semaines, ou à Lyon lundi 19 mai, et bientôt à Nantes ou à Rouen, les galas de charité sous le label de la Nuit du bien commun, qu'il a cofondée, s'accompagnent de manifestations organisées localement par les syndicats, les partis et les associations, ou parfois sur l'impulsion d'un nouveau collectif informel baptisé Section carrément anti-Stérin (Scas). Dans une tribune parue dimanche dans *le Monde*, plusieurs maires, socialistes ou écologistes, de grandes villes ont dénoncé ensemble « une vision rétrograde de la société, qui s'installe insidieusement dans nos territoires ». Dans tout le pays, on ne compte plus les mobilisations citoyennes, ici contre un projet d'école privée hors contrat – l'Académie Saint-Louis en Sologne –, là contre une représentation caricaturale de l'histoire de France « guidée par la providence », à Moulins (Allier)...

La solidité de ce front républicain reste à démontrer, mais une chose est sûre : Pierre-Édouard Stérin a réussi à s'imposer comme la nouvelle menace des droites extrêmes, désormais au coude-à-coude avec Vincent Bolloré. ■

THOMAS LEMAHIEU

(Publicité)



SOUTENEZ L'ALBUM DES 130 ANS DE LA CGT

★ CHANTS DE LUTTES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
★ + DE 20 ARTISTES MOBILISÉ·E·S

Derniers jours pour faire un don

 [ULULE](#)

 **LA VIE OUVRIÈRE**
L'ENTREPRISE DE PRESSE DE LA CGT

 <https://urls.fr/cMIH52>



La Cour des comptes prône des recettes éculées pour l'école

ÉDUCATION Semaine de cinq jours, transformation des directeurs d'école en managers, systématisation des regroupements pédagogiques : l'institution présidée par Pierre Moscovici ressort des idées déjà largement rejetées dans le passé.

I y a toujours du grain à moudre avec la Cour des comptes. Soit elle fournit des rapports denses, sérieux, auxquels on trouve toujours un intérêt même si on n'en partage pas les options ; soit elle habille d'un vernis de prestige des travaux dont le manque de rigueur le dispute à l'idéologie. Son rapport sur l'école primaire, présenté mardi 20 mai, appartient clairement à cette deuxième catégorie. Les postulats non étayés y succèdent aux affirmations appuyées sur des données obsolètes ou discutables pour réactiver, au nom de l'intérêt des élèves, nombre de vieilles lunes de la politique scolaire mise en œuvre depuis trente ans au moins... avec les résultats que l'on sait.

DES INÉGALITÉS QUI S'AGGRAVENT

Les constats posés en guise de diagnostic sont, hélas, bien connus. L'école française est inégalitaire sur le plan social, sur le plan territorial et sur celui du genre. Pire : les inégalités socioscolaires s'y aggravent au cours de la scolarité, alors que leur résorption devrait être un objectif majeur. Notre école fait aussi triste figure dans les études comparatives internationales en mathématiques et en français, alors que selon la Cour les sommes que la nation lui consacre sont « en augmentation constante ces dix dernières années ». Ce que conteste Guislaine David, porte-parole de la FSU-Snuipp, premier syndicat du primaire, en rappelant que « la part

des dépenses d'éducation rapportée au PIB (produit intérieur brut) n'a au contraire cessé de décroître depuis les années 2000 ».

Aux yeux de la Cour des comptes, l'ensemble dessine « un système éducatif en situation d'échec ». La voici donc qui, dans la foulée d'Emmanuel Macron et de sa convention citoyenne sur l'organisation des rythmes scolaires, décrète – en s'appuyant sur un rapport de l'Académie de médecine vieux de quinze ans – que la semaine de cinq jours est le « modèle dominant » à suivre, et qu'il est urgent de réactiver la réforme de 2013. Laquelle

Dans ce rapport, pas un mot sur les rémunérations des enseignants français, parmi les plus basses d'Europe.

avait fait l'objet d'un large rejet par les enseignants, les parents et les municipalités, conduisant à son abandon progressif.

Pour résoudre la crise d'attractivité du métier enseignant, les préconisations ne sont guère plus novatrices : après avoir décerné un satisfecit à la future réforme de la formation initiale, le rapport suggère que les affectations des lauréats du concours se fassent au niveau départemental, et non plus académique, afin d'éviter

leur éloignement. C'est maigre : « On risque de dépeupler les départements les moins attractifs », observe Guislaine David. Et quand on s'étonne que ce rapport, friand de comparaisons internationales, n'ait pas un mot sur les rémunérations des enseignants français, parmi les plus basses d'Europe, le président de la Cour, Pierre Moscovici, répond que « les enjeux budgétaires seraient considérables » s'il fallait les rehausser...

UN CHANTAGE AUX MOYENS

Enfin, « la gouvernance de l'école française doit être réformée », assène le rapport. C'est le prétexte pour ressortir la création d'un statut des directeurs d'école – refusé de manière si écrasante par ces derniers que même Jean-Michel Blanquer avait fini par y renoncer. Mais la proposition la plus redoutable du rapport est sans doute de « systématiser les regroupements pédagogiques ou les regroupements d'écoles », que collectivités territoriales et citoyens rejettent absolument. Pour faire passer la pilule, des « conventions triennales » entre les collectivités et l'État seraient mises en place afin d'« objectiver la politique éducative du territoire ». En clair, c'est la perspective d'un chantage aux moyens, à l'image de ce que La Poste organise pour fermer des bureaux – ou de ce que l'État lui-même avait mis en place pour forcer la marche à la métropolisation. ■

OLIVIER CHARTRAIN

Depuis l'arrêt du chantier de l'A69 fin février sur décision de justice, les partisans du projet multiplient les obstacles procéduraux. Une proposition de loi de la droite sénatoriale a été adoptée, le 15 mai, qui s'ajoute au recours déposé par l'État demandant la reprise des travaux. Examiné ce mercredi en appel, le pourvoi a reçu l'avis favorable du rapporteur public. Une atteinte à la démocratie environnementale qu'une analyse pour nous l'avocat spécialiste du droit de l'environnement Sébastien Mabile.

En janvier, vous alertiez, avec une centaine d'avocats, sur les « atteintes à la démocratie environnementale » dans le dossier de l'A69. En quoi est-elle aujourd'hui menacée ?

Elle l'est depuis 2018, avec l'affaiblissement progressif des normes environnementales. Le double degré de juridiction (pouvoir faire appel d'une décision – NDLR) pour contester des projets a été supprimé, d'abord pour l'éolien en mer, puis pour d'autres installations d'énergie renouvelable. En 2024, Emmanuel Macron a réduit à deux mois le délai de recours contentieux, autrefois illimité, pour les installations les plus nocives pour l'environnement. L'État a multiplié les obstacles procéduraux, considérant que faire participer le public à l'élaboration des projets était une perte de temps. Il a cherché à limiter les recours pour restreindre l'accès à la justice environnementale. Le cas de l'A69 en est l'exemple : une décision rendue par un tribunal administratif indépendant a été contestée par des élus de la droite et du centre, qui sont allés jusqu'à déposer une loi de validation pour faire obstacle au jugement.

Comment ces contournements des décisions de justice par l'État fragilisent-ils le droit de l'environnement ?

On constate une volonté de restreindre la contestation publique et une radicalisation de l'État sur les dossiers environnementaux. Se pose la question de l'effectivité du droit de l'environnement, puisque les chantiers débutent systématiquement malgré les recours, souvent ignorés même lorsqu'ils sont gagnés. Les militants s'interrogent : cette stratégie démocratique de s'adresser aux juges est-elle encore utile ? Une stratégie plus radicale d'occupation, même violente, n'est-elle pas plus efficace ? Le principal succès environnemental reste l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes en 2018, non grâce aux recours – tous perdus – mais grâce à la lutte sur le terrain. Même constat pour l'A69, où la stratégie gagnante, respectueuse du droit, cherche à être mise en échec par le gouvernement. Plus on affaiblit la démocratie environnementale, plus on affaiblit les voies légales et démocratiques de contester des projets, plus on encourage la radicalité des oppositions.

La répression de ces oppositions contribue-t-elle à affaiblir le débat démocratique ?

Bien sûr, cela y contribue car la convention d'Aarhus de 1998, qui définit la démocratie



Toulouse (Haute-Garonne), le 27 février. Mobilisation des opposants à la future voie rapide reliant la Ville rose à Castres. LIONEL BONAVENTURE/AFP

« Sur les dossiers environnementaux, l'État se radicalise »

A69 La cour administrative d'appel de Toulouse examine ce mercredi le recours déposé par les autorités pour obtenir la reprise des travaux de la future autoroute. Une atteinte de plus à la démocratie environnementale, selon Sébastien Mabile, avocat au barreau de Paris.

environnementale, demande aux États d'assurer une protection des défenseurs de l'environnement. Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur le sujet, dresse un tableau très inquiétant de leur situation en France. Avec une spécificité : la violence de la police. Les manifestations environnementales sont systématiquement interdites et très sévèrement réprimées.

Aujourd'hui défendre l'environnement, c'est exposer son intégrité physique et morale. Cette répression est encouragée par la sémantique : le terme « écotorseur » est utilisé pour qualifier des gens qui défendent simplement le bien commun. Il sert à délégitimer leur discours et à justifier la répression à leur égard.

Quelles mesures urgentes faudrait-il prendre pour instaurer une justice environnementale efficace ?

Une meilleure efficacité du référé pénal environnemental permet de suspendre une installation classée non conforme. Ces procédures d'urgence ne fonctionnent pas sur les projets actuels, car l'État

adopte une stratégie de pourrissement pour faire durer le contentieux, faire

avancer les travaux et rendre toute décision judiciaire irréversible. C'est la stratégie du fait accompli, comme dans le cas de l'A69, où les recours se multiplient. Et cela peut coûter très cher. L'affaire du contournement de Beynac en Dordogne

le montre : le contribuable finance la déconstruction d'un ouvrage qui n'a jamais servi, le département ayant engagé les travaux d'un projet annulé par la justice. En comparaison, quand un particulier sollicite un permis de construire et qu'il y a des recours, il n'engage pas les travaux avant que ces recours soient purgés. Pourquoi ne pas appliquer la même logique à l'État lorsqu'il est derrière des projets d'autoroute ? Pour toutes ces raisons, j'en appelle à une alliance entre les juristes et les désobéissants, car il y a une véritable complémentarité en termes d'efficacité. Les désobéissants d'aujourd'hui sont les héros de demain. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CLARA GAZEL

Depuis l'arrêt du chantier de l'A69 fin février sur décision de justice, les partisans du projet multiplient les obstacles procéduraux. Une proposition de loi de la droite sénatoriale a été adoptée, le 15 mai, qui s'ajoute au recours déposé par l'État demandant la reprise des travaux. Examiné ce mercredi en appel, le pourvoi a reçu l'avis favorable du rapporteur public. Une atteinte à la démocratie environnementale qu'une analyse pour nous l'avocat spécialiste du droit de l'environnement Sébastien Mabile.

En janvier, vous alertiez, avec une centaine d'avocats, sur les « atteintes à la démocratie environnementale » dans le dossier de l'A69. En quoi est-elle aujourd'hui menacée ?

Elle l'est depuis 2018, avec l'affaiblissement progressif des normes environnementales. Le double degré de juridiction (pouvoir faire appel d'une décision – NDLR) pour contester des projets a été supprimé, d'abord pour l'éolien en mer, puis pour d'autres installations d'énergie renouvelable. En 2024, Emmanuel Macron a réduit à deux mois le délai de recours contentieux, autrefois illimité, pour les installations les plus nocives pour l'environnement. L'État a multiplié les obstacles procéduraux, considérant que faire participer le public à l'élaboration des projets était une perte de temps. Il a cherché à limiter les recours pour restreindre l'accès à la justice environnementale. Le cas de l'A69 en est l'exemple : une décision rendue par un tribunal administratif indépendant a été contestée par des élus de la droite et du centre, qui sont allés jusqu'à déposer une loi de validation pour faire obstacle au jugement.

Comment ces contournements des décisions de justice par l'État fragilisent-ils le droit de l'environnement ?

On constate une volonté de restreindre la contestation publique et une radicalisation de l'État sur les dossiers environnementaux. Se pose la question de l'effectivité du droit de l'environnement, puisque les chantiers débutent systématiquement malgré les recours, souvent ignorés même lorsqu'ils sont gagnés. Les militants s'interrogent : cette stratégie démocratique de s'adresser aux juges est-elle encore utile ? Une stratégie plus radicale d'occupation, même violente, n'est-elle pas plus efficace ? Le principal succès environnemental reste l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes en 2018, non grâce aux recours – tous perdus – mais grâce à la lutte sur le terrain. Même constat pour l'A69, où la stratégie gagnante, respectueuse du droit, cherche à être mise en échec par le gouvernement. Plus on affaiblit la démocratie environnementale, plus on affaiblit les voies légales et démocratiques de contester des projets, plus on encourage la radicalité des oppositions.

La répression de ces oppositions contribue-t-elle à affaiblir le débat démocratique ?

Bien sûr, cela y contribue car la convention d'Aarhus de 1998, qui définit la démocratie



Toulouse (Haute-Garonne), le 27 février. Mobilisation des opposants à la future voie rapide reliant la Ville rose à Castres. LIONEL BONAVENTURE/AFP

« Sur les dossiers environnementaux, l'État se radicalise »

A69 La cour administrative d'appel de Toulouse examine ce mercredi le recours déposé par les autorités pour obtenir la reprise des travaux de la future autoroute. Une atteinte de plus à la démocratie environnementale, selon Sébastien Mabile, avocat au barreau de Paris.

environnementale, demande aux États d'assurer une protection des défenseurs de l'environnement. Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur le sujet, dresse un tableau très inquiétant de leur situation en France. Avec une spécificité : la violence de la police. Les manifestations environnementales sont systématiquement interdites et très sévèrement réprimées.

Aujourd'hui défendre l'environnement, c'est exposer son intégrité physique et morale. Cette répression est encouragée par la sémantique : le terme « écotorseur » est utilisé pour qualifier des gens qui défendent simplement le bien commun. Il sert à délégitimer leur discours et à justifier la répression à leur égard.

Quelles mesures urgentes faudrait-il prendre pour instaurer une justice environnementale efficace ?

Une meilleure efficacité du référé pénal environnemental permet de suspendre une installation classée non conforme. Ces procédures d'urgence ne fonctionnent pas sur les projets actuels, car l'État

adopte une stratégie de pourrissement pour faire durer le contentieux, faire

avancer les travaux et rendre toute décision judiciaire irréversible. C'est la stratégie du fait accompli, comme dans le cas de l'A69, où les recours se multiplient. Et cela peut coûter très cher. L'affaire du contournement de Beynac en Dordogne

le montre : le contribuable finance la déconstruction d'un ouvrage qui n'a jamais servi, le département ayant engagé les travaux d'un projet annulé par la justice. En comparaison, quand un particulier sollicite un permis de construire et qu'il y a des recours, il n'engage pas les travaux avant que ces recours soient purgés. Pourquoi ne pas appliquer la même logique à l'État lorsqu'il est derrière des projets d'autoroute ? Pour toutes ces raisons, j'en appelle à une alliance entre les juristes et les désobéissants, car il y a une véritable complémentarité en termes d'efficacité. Les désobéissants d'aujourd'hui sont les héros de demain. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CLARA GAZEL



20 mai À Paris, réunion des syndicats et du patronat pour les négociations sur les reconversions professionnelles.
20 mai Rendu de la décision du tribunal de Bobigny au procès

d'une société de construction jugée pour un accident du travail mortel.
22 mai Manifestation, à 18 heures, de l'Opéra Bastille à République, à l'appel de l'intersyndicale de la culture (CGT, SUD et CNT)

pour protester contre les coupes budgétaires dans le secteur.
24 mai Journée de mobilisation unitaire associative et syndicale contre la pédocriminalité et pour la protection des enfants.

Rassemblements à 14 heures à Vannes, Paris, Nice et Metz.
5 juin La CGT lance une journée de mobilisation interprofessionnelle pour l'abrogation de la réforme des retraites et la défense de l'emploi.

Le rapport parlementaire en convenait, les contrôles sont insuffisants : en 2019, seuls « 4,3 % des bordereaux de vente à l'exportation émis (avaient) été ciblés ». L'opacité peut s'y glisser, avec des opérateurs de détaxe agréés qui se chargent des procédures moyennant rétribution, sans toujours être rigoureux pour vérifier que toutes les conditions sont remplies, comme des remboursements effectués non sur facture mais simple ticket de carte bancaire.

Dernière astuce, la « double vente ». Là, l'opérateur de détaxe se mue en acheteur-revendeur : il achète les biens au commerçant avant de les revendre au touriste, moyennant une commission sur la TVA remboursée. « La vision informatique de l'administration des douanes (via le programme Pablo – NDLR) ne porte

En 2022, l'Insee estimait entre 20 et 25 milliards d'euros annuels le manque à gagner pour les autorités.

de différents opérateurs de détaxe pour un même achat ». En 2022, l'Insee estimait entre 20 et 25 milliards d'euros annuels le manque à gagner, toutes fraudes à la TVA confondues.

Le PDG de LVMH, Bernard Arnault, confirmera-t-il ce coup de pouce de Bercy en faveur de sa multinationale ? Les malles et sacs Louis Vuitton, ainsi que les champagnes et cognacs de sa filiale Moët Hennessy (lire aussi page 2), sont des produits phares du luxe tricolore. L'homme le plus fortuné de France est auditionné ce mercredi par cette même commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants. ■

LIONEL VENTURINI

que sur la transaction effectuée entre l'opérateur de détaxe et le touriste, sans qu'il soit possible de retracer l'origine des achats réalisés » auprès du commerçant initial, pointait le rapport parlementaire. Un touriste peut ainsi « multiplier des demandes de remboursement de TVA auprès

détaxe pour un même achat ». En 2022, l'Insee estimait entre 20 et 25 milliards d'euros annuels le manque à gagner, toutes fraudes à la TVA confondues.

Le PDG de LVMH, Bernard Arnault, confirmera-t-il ce coup de pouce de Bercy en faveur de sa multinationale ? Les malles et sacs Louis Vuitton, ainsi que les champagnes et cognacs de sa filiale Moët Hennessy (lire aussi page 2), sont des produits phares du luxe tricolore. L'homme le plus fortuné de France est auditionné ce mercredi par cette même commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants. ■

Macron-ArcelorMittal, l'entrevue mystère

EMPLOI Devant les députés, la direction de l'aciériste a défendu son plan de suppression de postes. Et évoqué une rencontre entre le chef de l'État et Lakshmi Mittal.

Comment pouvez-vous dormir la nuit, quand 636 personnes vont perdre leur emploi ? » Cueilli à froid par la question de la députée Gabrielle Cathala (LFI), le président d'ArcelorMittal France a abandonné, quelques secondes, son débit un peu mécanique de professeur d'école de commerce. « C'est une décision pas facile à prendre, extrêmement difficile, lâche Alain Le Grix de la Salle du bout des lèvres. N'allez pas croire qu'on dort bien toutes les nuits. »

Cela fait plus d'une heure que le dirigeant, auditionné ce mardi par la commission d'enquête sur les licenciements lancée par les députés écologistes, enfile les perles d'une voix blanche pour tenter de justifier les suppressions de postes annoncées en avril par un groupe prospère, abreuvi de subventions publiques. Avec un mantra : la restructuration a été rendue nécessaire par l'obligation de « s'adapter »

aux réalités du marché de l'acier, caractérisé par une chute de la demande européenne. Sans surprise, le dirigeant évoque les importations qui « détruisent notre marché », les normes environnementales trop élevées (« nous payons le CO₂, pas les autres pays ») et le « coût » salarial des fonctions supports (les 7000 employés dans les ressources humaines ou l'informatique coûteraient 1 milliard d'euros au groupe en 2024, ce qui paraît difficile à croire).

C'est dans ce contexte dégradé que le groupe a décidé de supprimer 636 postes, explique le dirigeant. Et encore, la douloureuse aurait pu être encore plus saignante : pour Alain Le Grix de la Salle, les effectifs ont baissé de « seulement » 5 % en dix ans en France, pour retomber à 15 400 en 2024, alors que la demande s'est effondrée de 50 % sur la période.

Pressés de questions par les députés, qui ont rappelé notamment que le groupe avait fait le choix de

distribuer 1,7 milliard de dollars à ses actionnaires en 2024 plutôt que de sauvegarder l'outil industriel, les membres de la direction d'ArcelorMittal restent droits dans leurs bottes. « Nous rémunérons nos actionnaires, mais les actionnaires viennent aussi en soutien du groupe en cas de besoin, expose Audrey Gies, directrice fiscale d'Arcelor. Entre 2009 et 2020, ils ont procédé à 13 milliards d'euros d'augmentation de capital. »

Alain Le Grix de la Salle aura néanmoins apporté une information inédite : une réunion à l'Élysée s'est tenue mi-mars, qui n'était pas indiquée sur l'agenda officiel du chef de l'État, au cours de laquelle Emmanuel Macron s'est entretenu avec Lakshmi Mittal. Mais, promis, il n'a jamais été question de la restructuration alors dans les tuyaux, uniquement de la situation compliquée du groupe à l'échelle européenne. « Soit l'État a été trompé, et il est nul, (...) soit il s'est laissé tromper et il est complice », gronde le député Benjamin Lucas (Ecos), qui s'étonne que l'avenir du site de Dunkerque n'ait pas été au menu des discussions. « Quand je suis allé à l'Élysée mi-mars, je n'avais pas connaissance d'un plan (de restructuration) finalisé », assure le dirigeant. Sans lever totalement les doutes des députés. ■

CYPRIEN BOGANDA

LA CHRONIQUE JURIDIQUE DE XAVIER SAUVIGNET

AVOCAT AU BARREAU DE PARIS



considérant qu'aucun des reproches faits à la salariée n'était établi. Ouf ! Mais l'Ehpad refuse de la réintégrer, au prétexte (inopérant) qu'un recours est porté contre la décision de l'inspection. Mme L. saisit le conseil de prud'hommes en janvier. L'employeur change alors son fusil d'épaule : il la réintègre pour la muter aussitôt dans un autre établissement, à Giraumont, près de Metz, à plus de 80 kilomètres de son domicile, alors qu'aucune clause de mobilité ne figure à son contrat. Placée en arrêt maladie depuis le 7 février, Mme L. fait de nouveau l'objet d'une procédure de licenciement le 4 mars, juste après l'expiration de sa période de protection, cette fois pour « absences répétées perturbant le fonctionnement de l'entreprise »...

Finalement, les juges prud'homaux viendront clore cette vaste farce et annuler ce triple licenciement (1), en retenant que le comportement de l'employeur caractérise un « trouble manifestement illicite » justifiant la réintégration de Mme L. au sein de la Villa d'avril.

(1) Conseil de prud'hommes de Forbach, 28 avril 2025, RG n° R 24-05838. Avocate plaignante : Romane Bartoli, du barreau de Paris.

Les fossoyeurs de la Villa d'avril

donc pas participer aux élections, prévues pour le 24. Conscient de l'avoir virée sans respect de son statut protecteur (pour les élus du personnel et les candidats aux élections), l'établissement consent à réintégrer la salariée, mais trois jours après les élections, le 27 septembre... **Contre toute attente, le 2 octobre, rebeloche : Mme L. est convoquée à un nouvel entretien préalable.** Par décision du 18 décembre, l'inspection du travail, qui a été saisie, s'y oppose,

Été 2024. Saint-Avold, en Moselle. Dans une maison de retraite médicalisée de 76 lits nommée Villa d'avril (groupe Colisée), Mme L., aide-soignante et récemment candidate aux élections professionnelles, est sur le point d'être licenciée. Son tort ? Avoir dénoncé, à moult reprises, les conditions de travail qui lui sont imposées ainsi qu'à ses collègues, lesquelles (majoritairement des femmes) évoluent dans un contexte de sous-effectif chronique, au point que la santé et la dignité des résidents s'en trouvent atteintes. Depuis juillet, Mme L. ne mâche plus ses mots : « Ce matin, j'ai repris mon poste (...) et j'ai remarqué qu'aucun résident n'a été changé la nuit. (Ils) sont donc souillés de la tête aux pieds, frigorifiés. Cette négligence m'oblige à faire double travail (...). Il est compliqué pour moi de continuer à travailler dans de telles conditions. » **Plutôt que de se préoccuper de ce constat alarmant, et huit jours seulement après sa candidature**, l'employeur la convoque à un entretien en vue d'un licenciement. « Je suis d'accord que, la seule solution, (...) c'est de retirer le noyau contagieux » écrivait alors la directrice de l'Ehpad à sa responsable régionale. Mme L., licenciée le 3 septembre, ne peut

Trump, Poutine, Zelensky et une paix encore bien lointaine

DIPLOMATIE

La question d'un cessez-le-feu de trente jours afin d'ouvrir un processus de paix paraît abandonnée.

Le Kremlin semble dicter le tempo diplomatique pour remporter des gains sur le terrain militaire et préparer une possible offensive.

Coup de téléphone, sanctions, dialogue direct... Où en sont véritablement les négociations sur l'Ukraine ? Après les premiers pourparlers directs entre l'Ukraine et la Russie vendredi à Istanbul, un entretien téléphonique s'est tenu lundi soir entre le président russe, Vladimir Poutine, et son homologue états-unien, Donald Trump.

Depuis l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022, une accélération du tempo diplomatique semble se dessiner. Le milliardaire républicain a été plus loin en affirmant que les deux puissances allaient « démarrer immédiatement des négociations en vue d'un cessez-le-feu ». Pour le directeur adjoint de l'Observatoire franco-russe, Igor Delanoë, « cette première rencontre depuis trois ans à Istanbul a réuni des délégations assez conséquentes. Mais sur le fond rien n'a bougé. Les Russes ont même ajouté de nouvelles demandes. La seule avancée a été l'accord concernant le plus gros échange de prisonniers, qui concerne 1 000 Russes et 1 000 Ukrainiens, et l'apparition du terme "mémorandum". Ce terme désigne un nouveau document de travail en vue de parvenir à un cessez-le-feu. Sur l'échange téléphonique, la Russie a expliqué son rejet des trente jours de cessez-le-feu et Trump en a pris acte. L'initiative européenne apparaît donc caduque ».

Si le président Donald Trump n'a cessé de faire de la paix en Ukraine une des priorités de son deuxième mandat commencé en janvier, face aux difficultés d'enclencher des pourparlers, il se félicite désormais de discussions bilatérales en vue d'un cessez-le-feu et d'un accord plus large pour mettre fin à la guerre. « Les deux puissances ne



Le 16 mai, à Istanbul (Turquie), les délégations ukrainienne, russe Hakan Fidan (au centre), lors des négociations. TURKISH FOREIGN MINISTRY/AFP

souhaitent pas réellement négocier pour deux raisons différentes. Le président russe veut poursuivre la guerre tout en négociant afin de continuer à engranger des gains sur le terrain. Le président Zelensky ne peut pas signer une paix aujourd'hui. La population ukrainienne ne lui pardonnerait pas d'avoir subi trois années de guerre, des milliers de morts, des destructions pour finalement acter la perte de territoires », estime l'ancien ambassadeur de France en Russie Jean de Gliniasty.

À l'issue des deux heures d'entretien, la seule nouveauté a été d'évoquer la possibilité d'une rencontre au Vatican pour faire avancer le processus de paix. Les deux présidents « se sont prononcés en faveur de la poursuite de la normalisation des relations » bilatérales, a indiqué

le conseiller diplomatique de Vladimir Poutine, Iouri Ouchakov. « Donald Trump entend se dédouaner de tout échec en estimant avoir permis une reprise du dialogue entre les deux administrations. La Russie lui ouvre la porte pour un départ. Les discussions entre les Américains et les Russes portent sur énormément de sujets : économie, sanctions, Arctique, désarmement nucléaire, Iran. Aujourd'hui, Washington a fait du Moyen-Orient une de ses priorités diplomatiques au détriment de l'Europe

et l'Ukraine. Il s'aperçoit de l'impasse dans ce dossier », analyse le général Olivier Kempf, directeur du cabinet de synthèse stratégique la Vigie.

Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a accusé mardi la Russie de « gagner du temps » en faisant traîner les discussions en vue d'un cessez-le-feu afin de « poursuivre » son invasion de l'Ukraine. De son côté, l'Union européenne n'a pas attendu l'issue diplomatique pour

« Zelensky ne peut pas signer une paix aujourd'hui. La population ne lui pardonnerait pas. »

JEAN DE GLINIASTY
ANCIEN AMBASSADEUR
DE FRANCE EN RUSSIE



et le ministre des Affaires étrangères turc,

voter un 17^e paquet de sanctions à l'égard de Moscou. Celles-ci visent « près de 200 navires de sa flotte fantôme de nouveaux navires pétroliers "fantômes" », a expliqué la cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, mardi.

« LE TEMPS JOUE EN FAVEUR DE L'ARMÉE RUSSE »

Pour Olivier Kempf, « les Européens font beaucoup de bruit autour de l'Ukraine. Ils veulent que Kiev arrive dans la meilleure position possible lors des négociations. Sur l'aspect militaire, le temps joue en faveur de l'armée russe. Ils ont affaibli une partie des positions ukrainiennes sur le front et progressent autour de Pokrovsk et Toretsk. Cette percée est inquiétante dans une zone où la ligne de défense avait été renforcée cet hiver. Moscou dispose désormais d'une fenêtre d'opportunité sur le champ militaire avec l'arrivée de l'été. Est-ce déjà le début de l'offensive ou des préparatifs ? On devrait le savoir rapidement ». ■

Au niveau de l'oblast de Donetsk, dans le Donbass, les opérations russes s'accélèrent ces derniers jours et à un rythme que l'on n'avait plus relevé depuis plusieurs mois. Une vraie inquiétude pour l'armée ukrainienne. « Cela semble être davantage des préparatifs que le début d'une offensive. Celle-ci pourrait se tenir fin juin ou début juillet et pas forcément dans cette zone. Les Russes souhaitent donc gagner du temps dans leur négociation avec les États-Unis. Si on a du mal à évaluer le rapport de force au sein de l'administration américaine sur le dossier ukrainien, on note les bonnes dispositions de Trump vis-à-vis de Moscou. L'Ukraine ne l'intéresse pas. Les discussions portent sur le rétablissement des relations commerciales et diplomatiques, un possible nouvel échange de prisonniers, et l'avenir du traité New Start », conclut Igor Delanoë. ■

VADIM KAMENKA

La Cour suprême vole au secours de la Maison-Blanche

ÉTATS-UNIS La plus haute instance judiciaire du pays autorise Washington à supprimer une protection légale visant 350 000 migrants vénézuéliens, créant autant de résidents illégaux.

Quand Donald Trump rencontre des obstacles à la mise en œuvre de sa politique, il peut compter sur la Cour suprême pour les lever, au moins partiellement. Ainsi en est-il de la principale promesse de campagne du républicain nationaliste : « *La plus grande opération d'expulsions de l'histoire du pays.* » Quelques mois après son retour à la Maison-Blanche, elle est loin d'être tenue. Les premiers chiffres ont même refroidi la base de ses soutiens. En février 2025, 11 000 migrants ont été expulsés du pays, contre 12 000 en février 2024 sous l'administration Biden. Ceux qui savent être la cible de la police de l'immigration (Immigration and Customs Enforcement, ICE) et même ceux qui, malgré un statut légal, craignent de l'être prennent plus de précautions, changent leurs habitudes en ne participant plus à des réunions publiques, voire se terrent chez eux.

Le cas de Kilmar Abrego Garcia a propagé la peur dans les communautés immigrées sud-américaines et cristallisé l'opposition à cette politique, désormais le fait

d'une majorité d'Américains, selon une enquête d'opinion réalisée par le Pew Research Center lors du cap des cent jours. Accusé d'appartenir à un gang, ce Salvadorien, résidant dans le Maryland, au statut légal, a été arrêté et envoyé dans une prison dans son pays natal, où se trouvent aussi des membres présumés de gangs vénézuéliens. Washington a reconnu une « erreur administrative », mais refuse de faire pression pour sa libération. Ce père de famille est devenu le symbole de l'inhumanité d'une stratégie qui vise à faire de l'immigré l'ennemi de la communauté nationale.

DÉCISION À LA PONCE PILATE

C'est ici qu'intervient la plus haute instance judiciaire du pays. Le week-end dernier, elle avait maintenu la décision d'un juge fédéral bloquant l'utilisation par Donald Trump d'une loi d'exception (Alien Enemies Act) datant de 1798, soit en temps de guerre, lui conférant des pouvoirs spéciaux et empêchant tout recours juridique pour les accusés. Mais, lundi, elle a autorisé l'administration à supprimer les protections de

350 000 immigrés vénézuéliens, qui pouvaient rester aux États-Unis, sans être expulsés, dans le cadre d'un programme connu sous le nom de Temporary Protected Status (statut de protection temporaire), adopté par le Congrès durant l'ère de George H. Bush. Ce statut permet aux migrants originaires de pays ayant connu des catastrophes nationales, des conflits armés ou d'autres instabilités extraordinaires de vivre et de travailler légalement aux États-Unis.

Officiellement, la Cour suprême ne se prononce pas sur le fond, donne une autorisation en attendant l'appel et semble suggérer que certains des Vénézuéliens ayant reçu des documents attestant leur statut juridique avant que l'administration Trump ne mette fin au programme pourraient intenter une action en justice pour contester leur expulsion. Bref, une sorte de décision à la Ponce Pilate dans une ordonnance aussi brève que non argumentée et guère signée, ce qui est rare. C'est ainsi que le plus puissant organe judiciaire dans le monde a créé d'un trait de plume 350 000 illégaux. ■

CHRISTOPHE DEROUBAIX

DROIT DE SUITE À Gaza, l'UE responsable

Paris et Londres, rejoints par Ottawa, ont décidé de hausser le ton face à Benjamin Netanyahu après l'annonce de la poursuite des opérations militaires jusqu'à une occupation complète de la bande de Gaza. Les trois capitales rejoindront par une vingtaine d'États, dont de nombreux pays européens, exigeant également une entrée plus sérieuse de l'aide dans les corridors humanitaires, dont Tel-Aviv vient d'autoriser un passage, mais au compte-gouttes. Des menaces de sanction sont formulées mais de façon très évasive, seul Londres a fait part concrètement d'une volonté de quitter les négociations pour la conclusion d'un accord de libre-échange avec Israël

et a annoncé des mesures contre des colons israéliens reconnus coupables de violence. Le chef du gouvernement israélien a eu beau jeu d'adresser un bras d'honneur à ces gros yeux européens, en osant prétendre qu'ils ne constituaient qu'une « immense récompense pour le Hamas ». Mais en fin de journée, même la cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, a avoué qu'il « existe une forte majorité en faveur du réexamen de l'article 2 (sur le respect des droits humains - NDLR) de notre accord d'association avec Israël. Nous allons donc nous lancer dans cet exercice ». Cette inflexion est majeure au sein de l'Union européenne,

principale partenaire commerciale d'Israël. Selon l'ex-premier ministre français Dominique de Villepin, elle pourrait aller plus loin en décrétant « un embargo sur les livraisons d'armes », a-t-il déclaré ce 20 mai sur France info. Il a par ailleurs appelé, en son nom, à déférer le chef de l'État israélien et son gouvernement « devant la Cour pénale internationale ». Car, enfin, « l'objectif de Benjamin Netanyahu, a précisé à juste titre Dominique de Villepin, c'est la déportation de la population de Gaza. Ce qui est la marque d'une épuration ethnique, d'un nettoyage territorial. Et ça, les Européens le savent très bien ». ■

BRUNO ODENT

Habitué à jouer les détonateurs, Donald Trump n'y est cette fois pour rien. Lors d'une allocution sur les négociations avec la Chine le 12 mai, le président états-unien affirmait qu'une détente serait « également fantastique pour l'unification et la paix ». À Taïwan, la panique est totale : Washington reprendrait le terme de « réunification » qui a cours à Pékin. La réaction de Taipei trahit la bien mauvaise posture de l'île devant la Chine continentale, face à laquelle le président Lai Ching-te se débat depuis sa campagne et son investiture, le 20 mai 2024.

Le dirigeant du Parti démocrate progressiste (PDP, droite) et sa prédécesseure (2016-2024), Tsai Ing-wen, farouches partisans de l'indépendance de Taïwan - qui n'est pas officiellement un État -, n'ont cessé de se rapprocher du grand frère états-unien. Si ce dernier reconnaît qu'il n'y a « *qu'une seule Chine et que Taïwan fait partie de la Chine* » depuis 1972, il demeure cependant l'allié essentiel de l'île. Mais l'imprévisibilité d'un Donald Trump fait vaciller Taipei : lors de la campagne américaine, le candidat républicain affirmait que Taïwan « *devrait nous payer pour sa défense* » ; le gouvernement courrait immédiatement l'échine.

UN BLOCUS MARITIME SERAIT FATAL

Récemment, c'est le sous-secrétaire à la Défense, Elbridge Colby, qui a ordonné à l'île de consacrer pas moins de 10 % de son PIB à la défense, contre 2,1 % en 2024. L'administration Lai lui a promis 3 % dès cette année. Ayant basé tout son discours contre Pékin, le leader du PDP

Taïwan : un après, l'impasse belliciste

ASIE Le 20 mai 2024, Lai Ching-te devenait président après une campagne dirigée contre la République populaire de Chine. Un an plus tard, Pékin n'a jamais été aussi proche de Taipei, et la population de l'île déplore l'autoritarisme de son dirigeant.

voit pourtant l'Armée populaire de libération (APL) chinoise se rapprocher dangereusement des côtes, dans le sillage des exercices qu'elle effectue régulièrement autour de l'île, à chaque fois en réponse aux provocations américano-taiwanaises. En avril, ils avaient pour spécificité de simuler un blocus du territoire. S'il n'a jamais exclu le recours à la force, le président chinois, Xi Jinping, privilégie la voie pacifique, conscient que verser le sang d'un peuple qu'il prétend unifier à celui de la Chine continentale serait contre-productif.

« *Une armée victorieuse l'est avant de chercher le combat* », enseignait Sun Tzu dans son *Art de la guerre*. Car un blocus maritime serait fatal à Taïwan, petite île

montagneuse où les cultures sont rares. Le gouvernement aurait pourtant des stocks de riz pour sept mois et de viande pour douze mois, ainsi que des plans de relance d'urgence des mines de charbon : Taipei importe 96 % de son énergie, et ses réserves de gaz naturel liquéfié ne pourraient tenir que deux semaines. « *La tendance historique vers la réunification finale et inévitable de la Chine est irréversible* », écrivait encore Xi Jinping dans *Rossiiskaia Gazeta* lors de son séjour en Russie pour les cérémonies du 9 mai. Au milieu de références à Tolstoï et à l'amitié sino-russe, le président chinois affirmait d'ailleurs avoir le plein soutien de Moscou « *pour réaliser la réunification nationale* ». Sur l'île, le discours

comparant Taïwan à l'Ukraine, rabâché par le PDP et intégré par une large partie du peuple, a encore pris du poids après le rapprochement relatif de Washington et de Moscou.

Pleins phares sur l'autre rive, Lai Ching-te semble oublier les Taïwanais. Lui qui se disait garant de la démocratie et du dialogue, le soir de son élection, veut maintenant destituer des élus de l'opposition, majoritaires au Yuan législatif (Parlement). Il multiplie aussi les poursuites pour « *espionnage* ». Le social est relégué au second plan depuis la campagne, alors que le néolibéralisme échevelé du PDP essouffle le peuple, qui subit de plein fouet l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat et le manque d'accès au logement. Les jeunes, notamment, sont las de sacrifier leur avenir sur l'autel de la défense et ont largement contribué à ce que le PDP perde sa majorité au Yuan législatif. Ils rejettent également l'allongement du service militaire de quatre mois à un an décreté par le pouvoir : des stars locales de la musique ont même fourni de faux certificats médicaux pour échapper à la conscription.

BATAILLE INDUSTRIELLE

Ne reste à Lai Ching-te que son « *bouclier de silicium* », l'industrie des semi-conducteurs sur laquelle Taïwan règne en maître. Pour le moment. Car, pour éviter les droits de douane de Donald Trump, le leader mondial des puces, TSMC, a dû se résoudre à investir aux États-Unis, ce qui fragilisera à terme ce bouclier. Et, face aux sanctions américaines, Pékin fait tout pour rattraper son retard dans le domaine. Enfin, Xi Jinping n'a pas manqué de souligner que 2025 marque les 80 ans de la rétrocession de l'île à la Chine par l'Empire colonial japonais. « *Taïwan n'a jamais été un pays* », rappelait sèchement le chef de la diplomatie chinoise, Wang Yi, au lendemain de l'élection de Lai Ching-te. Mais une autre date fait frissonner le président taïwanais et ses compatriotes : en 2027, l'APL fêtera ses 100 ans d'existence. Il se murmure que c'est là qu'elle pourrait passer à l'action. ■



Discours du président Lai Ching-te, à Taipei, le 20 mai, un an après son élection. CHENG YU-CHEN/AFP

AXEL NODINOT

D octeur Jekyll ou Mister Hyde ? Mais qui est Matthieu Jalibert, l'ouvreur de l'Union Bordeaux Bègles ? Samedi, son club va disputer à Cardiff (pays de Galles) l'un des matchs les plus importants de son histoire avec cette finale de la Champions Cup contre Northampton (France 2, 15 h 45). À 26 ans, le n° 10 bordelais sera attendu au tournant. Mais sur quel pied danser avec un tel joueur ? Adulé par certains, il est décrié par d'autres.

Quoi qu'il en soit, à quatre jours de ce rendez-vous historique pour la ville – les 20 000 places proposées par la mairie pour regarder la finale sur l'écran géant installé place des Quinconces ont été prises d'assaut en quelques heures –, Matthieu Jalibert a démontré qu'il était, depuis la demi-finale contre Toulouse, dans une forme internationale.

Face à Castres, lors de la dernière journée de Top 14, il a été à l'origine de tout ou presque. Jalibert (22 matchs avec l'UBB cette saison et 193 points) a marqué un essai, une pénalité et réussi trois transformations, avant de sortir à la 54^e minute. Pas question de risquer la blessure pour son entraîneur, Yannick Bru. Il a été impliqué sur les quatre essais de son équipe, avant la pause. Une sautée vers l'extérieur, une remise intérieure pour son capitaine, Maxime Lucu, un coup de pied par-dessus déclenché dans ses 22 mètres, et enfin le même geste technique pour sa spéciale : petit coup de pied par-dessus et récupération pour aller à l'essai. Xavier Sadourny, manager de Castres et adversaire du jour, en est resté pantois : « Nous sommes tombés sur un très grand n° 10, qui est en pleine confiance, qui marque quasiment trois essais à lui tout seul. C'est un joueur incroyable, beau à voir. On sent qu'après cette demi-finale face à Toulouse, il a pris une autre dimension. Personne ne lui fait de cadeau, les gens sont durs avec lui, mais il est là. Il a été déterminant contre nous et je pense qu'il sera déterminant contre Northampton. Il est là dans les grands moments. C'est inestimable ! »

L'IMAGE DU SURDOUÉ LUI COLLE AUX CRAMPONS

Que dire de plus de ce talent pur qui connaît pourtant des difficultés à s'affirmer auprès du public dès qu'il enfile le maillot de l'équipe de France ? Son rapport aux Bleus a souvent été conflictuel. Lors de la dernière tournée d'automne, l'ouvreur de l'UBB avait refusé un statut de

réserviste et quitté le centre national du rugby à Marcoussis (Yvelines), sans mot dire. Il s'en était suivi un flot de critiques à propos de son individualisme, de son arrogance et de cette morgue qui fait tache dans un sport où le collectif passe avant tout.

En février, durant le tournoi des Six-Nations, alors que Romain Ntamack était suspendu, c'est pourtant à lui que Fabien Galthié avait fait encore appel pour occuper

Matthieu Jalibert a l'occasion d'ouvrir son compteur



RUGBY Samedi, l'Union Bordeaux Bègles jouera sa première finale de Champions Cup face aux Anglais de Northampton. Le n° 10 bordelais, décrié mais en très grande forme, sera l'un des atouts majeurs du jeu offensif de son équipe.

le rôle d'ouvreur contre l'Angleterre à Twickenham. Défaite frustrante des siens (26-25) et une nouvelle pluie de critiques. Avait-il été pour autant le seul à déjouer ce jour-là ? Était-il le responsable des errements du XV de France et du manque de justesse dans un match pourtant à la portée des Bleus ? Rien n'est moins sûr. Certes, il n'est pas un défenseur né, à la différence de Romain Ntamack – 10 plaquages tentés pour seulement cinq réussis face à l'Angleterre –, mais le Bordelais avait été à l'origine de nombreuses actions

offensives qui auraient pu être mieux négociées par ses partenaires. Il avait ainsi réalisé 14 courses ballon en main, pour 46 mètres gagnés, cassé trois plaquages et réalisé deux offloads. Mais, voilà, on ne pardonne rien au talent que l'on imagine inné.

Depuis ses débuts, l'image du surdoué lui colle aux crampons comme la terre grasse d'un terrain gorgé d'eau. « C'est parfois pesant, explique l'intéressé. On attend beaucoup de moi. Tout le temps. Mais je ne suis qu'un être humain, pas un robot. Je ne peux pas traverser le terrain toutes les cinq minutes. J'ai l'impression, par ce que j'ai pu montrer dans le passé, que les gens attendent que je fasse tout le temps basculer les matchs. Or, ce n'est pas possible. »

Matthieu Jalibert n'a pas eu la visite d'une bonne fée au-dessus de son berceau, comme certains le pensent. Ce talent, il est allé se le chercher, comme le rappelle dans Rugbyrama, le joueur Raphaël Lasagnore, un ami d'enfance : « Quand il a été recalé à l'entrée du pôle espoir, il a redoublé d'efforts et travaillé encore plus dur pour réussir. Il veut devenir le meilleur. C'est presque une obsession chez lui. » Il ne lui reste plus, samedi, qu'à le prouver une bonne fois pour toutes. ■

PORTRAIT

ÉRIC SERRES

Le rapport du joueur bordelais avec la sélection officielle a souvent été compliqué.
PHILIPPE LOPEZ/AFP

COMPÉTITION

Le réalisateur iranien, longtemps interdit de quitter son pays, est venu en personne présenter son dernier film à Cannes.

Des victimes de la répression s'y réapproprient leur propre histoire en se confrontant à leur interrogateur. Un événement.



Par petites touches,
Un simple accident décrit une société en mouvement, à la recherche d'un véritable changement.
MEMENTO



Jafar Panahi sur la Croisette, pas un simple accident

Sur grand écran, des miracles peuvent émerger. Dans la réalité, c'est une autre paire de manches. Et pourtant, le Festival de Cannes en a vécu un. Le réalisateur iranien Jafar Panahi était présent lors de la projection de son dernier opus, *Un simple accident*, qui concourt pour la Palme d'or. Ce n'est pas la première fois qu'une de ses œuvres est sélectionnée mais, depuis de

longues années maintenant, celles-ci voyageaient seules. En décembre 2010, la justice avait condamné Jafar Panahi à six ans de prison pour « pour propagande contre le régime » et lui avait interdit de réaliser des films ou de quitter le pays pendant les vingt prochaines années. Malgré

les dangers, il a pourtant continué à travailler, coréalisant avec Mojtaba Mirtahmasb, à l'aide d'une simple caméra numérique et parfois avec un iPhone, *Ceci n'est pas un film*, qui décrit sa situation. Pendant son assignation, Jafar Panahi a décroché – excusez du peu – l'Ours d'or à Berlin en 2015 pour *Taxi Téhéran*, le prix du meilleur scénario pour *Trois Visages* à Cannes en 2018 et le prix spécial du jury à Venise en 2022 pour *Aucun ours*. Il n'a pu recevoir aucune de ces distinctions en personne.

« Les gens au pouvoir nous accusent de faire des films pour les festivals étrangers. Ils se cachent derrière des murs politiques et ne disent pas que nos films ne sont jamais autorisés à être diffusés dans les cinémas iraniens », insistait-il en 2015. Des déclarations reprises par l'agence de presse officielle iranienne, Irna. Ce qui n'a pas empêché l'emprisonnement de Panahi pendant sept mois en 2022-2023

en vertu de sa condamnation, alors que l'Iran était secoué par le mouvement Femme, vie, liberté, qui avait suivi la mort de Jina Mahsa Amini, une jeune femme kurde iranienne de 22 ans assassinée par la police des moeurs. Libéré sous caution après une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention, il avait été autorisé à quitter momentanément l'Iran. Au printemps dernier, lui qui vit toujours à Téhéran et refuse de s'exiler, contre toute attente, récupéré son passeport. Il est venu en France pour finir son dernier long métrage. Jafar Panahi n'a donc jamais abdiqué.

« L'imagination est la plus grande fortune qu'un artiste puisse posséder. On peut empêcher la création et la diffusion d'une œuvre, mais nul ne peut jamais enchaîner l'imagination d'un artiste », écrivait-il en 2013. Une fois de plus, il a passé outre les interdits et a tourné sans autorisation



cette histoire générée par ses passages en prison et les rencontres qu'il y a faites. Tout commence donc, cette fois, par un accident simple, comme l'indique le titre.

NUL N'EST À L'ABRI D'UNE DÉTENTION ARBITRAIRE

Dans une voiture (élément récurrent chez Panahi, lieu de toutes les intimités, à l'abri si ce n'est des regards en tout cas des écoutes, voir *Taxi Téhéran*), un couple roule de nuit. La femme, enceinte, semble épanouie. Eghbal, lui, est crispé à son volant. Premier indice, leur fillette, à l'arrière, se plaint de son père toujours anxieux, soucieux de ne jamais se faire remarquer. Après avoir heurté un animal, la famille est contrainte de faire réparer le véhicule. Tout va alors s'enchaîner. Vahid (Vahid Mobasseri) pense reconnaître dans la voix d'Eghbal celui qui l'interrogeait alors qu'il était incarcéré. Il décide d'en avoir le cœur net. Hésitant à le supprimer purement et simplement, il va trouver d'autres anciens prisonniers pour déterminer s'il s'agit bien du même tortionnaire. Apparaissent alors des profils différents moralement et socialement – nul n'est à l'abri d'une détention arbitraire – qui réagissent de manière diverse à propos de ce qu'il convient de faire. Certains veulent se venger, d'autres préfèrent réfléchir pour ne pas utiliser la violence, arme des autorités.

Le traitement psychologique est évidemment intéressant et la caméra de Panahi est utilisée à cet effet. Eghbal se trouvera pratiquement toujours seul dans le cadre alors que les autres personnages, malgré leur diversité, vont se retrouver ensemble. Par petites touches, utilisant les lieux de tournage à Téhéran et dans ses environs, *Un simple accident* décrit cette société iranienne en mouvement à la recherche d'un véritable changement. Shiva (Mariam Afshari) ne craint pas de se montrer dans la rue sans voile, comme il arrive de plus en plus fréquemment en Iran et la quasi-officialisation de la corruption est illustrée par deux vigiles qui empêchent un bakchich via une carte de crédit. Les victimes se réapproprient leur propre histoire en se confrontant à leur interrogateur. La peur ne paralyse plus les Iraniens. ■

PIERRE BARBANCEY



Fuori, un hommage poussif à Goliarda Sapienza

COMPÉTITION En adaptant librement deux livres autobiographiques de l'écrivaine italienne, Mario Martone ne parvient pas à restituer la flamboyance de l'autrice de *l'Art de la joie*. L'interprétation de Valeria Golino ne suffit pas à sauver ce film convenu.

**Fuori, de Mario Martone,
Italie-France, 1h 55**

L'Italie a des comptes à régler avec Goliarda Sapienza, morte en 1996 sans avoir pu publier son grand roman, *l'Art de la joie*. Après le succès de ses livres en France, grâce aux éditions du Tripode, elle n'a été reconnue dans son pays qu'à partir de 2008, sans que le malentendu disparaîsse complètement. Émancipée des dogmes et des chapelles, amoureuse des hommes et des femmes, Goliarda est née en Sicile dans une famille très politisée. Fille de Maria Giudice, célèbre militante anarchiste et syndicaliste, elle a longtemps été proche du Parti communiste avant de prendre ses distances. Comédienne de théâtre et de cinéma, elle s'est ensuite consacrée à l'écriture, épaulée par son mari, Angelo Pellegrino, qui l'a aidée à terminer son chef-d'œuvre.

C'est dans une période de doute, de dépression et de dénuement que s'ancre *Fuori*, (« dehors »), présenté en compétition. Pour écrire le scénario, avec Ippolita Di Majo, Mario Martone s'est

inspiré de deux livres autobiographiques de Sapienza, *l'Université de Rebibbia* et *les Certitudes du doute*. En 1980, Goliarda, âgée de 55 ans, est incarcérée à la prison de Rebibbia, à Rome, pour vol de bijoux chez une riche amie. Pendant son court séjour, elle se lie d'amitié avec ses codétenues, braqueuses ou trafiquantes de drogue qui ne se mélangent pas aux prisonnières politiques. À sa sortie, alors que son mari est retenu sur un tournage, elle retrouve l'une d'elles, Roberta, héroïnomane et délinquante multirécidiviste, avec qui elle entretient une amitié amoureuse passionnelle.

EXCÈS DE RÉVÉRENCE

La construction alterne présent et passé récent, joue sur le contraste entre le dedans et le dehors, les scènes de prison et les rendez-vous alcoolisés de Goliarda et Roberta dans les cafés de Rome. Comme souvent dans les biopics d'écrivain, même si Mario Martone se défend d'en avoir réalisé un, l'excès de révérence nuit à la créativité. Comme Margarethe von Trotta avec le récent *Ingeborg Bachmann*, il peine à dépasser la reconstitution soignée, visiblement étayée par une documentation iconographique

appliquée. Rien ne manque, les costumes parfaits, les voitures d'époque, l'arrière-plan politique et les attentats des Brigades rouges, jusqu'à la véritable maison de Goliarda Sapienza où se passent les scènes d'intérieur. Pour suivre la méthode de l'écrivaine qui brouillait les pistes entre réel et fiction, Mario Martone a filmé dans la prison de Rebibbia avec de vraies détenues, ce qui est censé donner une assise documentaire au propos. L'intention est louable et pourtant rien ne fonctionne dans ce film trop sage, qui aligne les clichés sur l'écriture et l'amour entre femmes. Valeria Golino, qui avait présenté l'an dernier à Cannes un épisode de *l'Arte della gioia*, sa série télévisée, est pourtant parfaite. Sa ressemblance avec les photos les plus connues de Sapienza est même troublante, mais ne suffit pas à pallier les lacunes de la mise en scène. Le moment le plus intéressant est un film d'archives diffusé après le générique de fin, où l'on voit Sapienza parler de la prison à la télévision italienne. Ces quelques minutes sont bien plus fortes que tout le film de Mario Martone, comme si le cinéaste se sabordait lui-même. ■

SOPHIE JOUBERT



Rien ne fonctionne dans cette œuvre trop sage, qui aligne les clichés sur l'écriture et l'amour entre Roberta (Matilda De Angelis) et Goliarda Sapienza (Valeria Golino). LE PACTE


SEMAINE DE LA CRITIQUE
Le Bukowski de Medellin

Un poète, de Simon Mesa Soto,
Colombie-Allemagne-Suède, 2 heures

Lauréat de la Palme d'or du court métrage en 2014 avec *Leidl*, sélectionné en 2016 avec son deuxième court, *Mère*, le Colombien Simon Mesa Soto a présenté en 2021 son premier long métrage, *Amparo*, à la Semaine de la critique. Le voilà de retour avec *Un poète*, comédie grinçante sur le milieu littéraire de Medellin qui mêle aux enjeux de création artistique des questions de classe et de rapports familiaux dysfonctionnels. Oscar (Ubeimar Rios) est un poète, un vrai, un alter ego colombien de Bukowski. Jeune, il fut une figure prometteuse de la scène poétique de sa ville. Puis ils s'est mué en marginal fauché, immature et crédule, porté sur la bouteille. Père dilettante rejeté par sa fille adolescente, il commet impair sur impair en cherchant à renouer les liens avec elle. Devenu prof de philo dans un lycée, il est surpris par le talent d'écriture de Yurlady (Rebeca Andrade), une de ses élèves issue des quartiers populaires. Comme pour briser la logique du déterminisme social, il l'introduit dans la sphère des poètes locaux. Tourné en 16 mm, avec une caméra volontairement maniée comme par un alcoolique atteint de tremblet, *Un poète* a les atours d'un film de famille punk. Il renvoie à un sentiment d'urgence avec son image un peu sale et son cadre qui se réduit au fil du récit. Avec des ressorts tragiques, un penchant assumé pour la mélancolie, Simon Mesa Soto met en évidence les ratés d'un artiste aigri et attachant. Le film doit beaucoup à son comédien Ubeimar Rios. Non professionnel, enseignant dans la vraie vie, il donne un capital sympathie à son personnage. Au-delà, le regard porté sur la vocation émancipatrice mais aussi les enjeux économiques de l'art relève avec acuité les contradictions voire les manipulations d'un milieu prompt à se donner bonne conscience. ■

MICHAËL MÉLINARD

SEMAINE DE LA CRITIQUE
Le Bukowski de Medellin

Un poète, de Simon Mesa Soto,
Colombie-Allemagne-Suède, 2 heures

Lauréat de la Palme d'or du court métrage en 2014 avec *Leidl*, sélectionné en 2016 avec son deuxième court, *Mère*, le Colombien Simon Mesa Soto a présenté en 2021 son premier long métrage, *Amparo*, à la Semaine de la critique. Le voilà de retour avec *Un poète*, comédie grinçante sur le milieu littéraire de Medellin qui mêle aux enjeux de création artistique des questions de classe et de rapports familiaux dysfonctionnels. Oscar (Ubeimar Rios) est un poète, un vrai, un alter ego colombien de Bukowski. Jeune, il fut une figure prometteuse de la scène poétique de sa ville. Puis ils s'est mué en marginal fauché, immature et crédule, porté sur la bouteille. Père dilettante rejeté par sa fille adolescente, il commet impair sur impair en cherchant à renouer les liens avec elle. Devenu prof de philo dans un lycée, il est surpris par le talent d'écriture de Yurlady (Rebeca Andrade), une de ses élèves issue des quartiers populaires. Comme pour briser la logique du déterminisme social, il l'introduit dans la sphère des poètes locaux. Tourné en 16 mm, avec une caméra volontairement maniée comme par un alcoolique atteint de tremblet, *Un poète* a les atours d'un film de famille punk. Il renvoie à un sentiment d'urgence avec son image un peu sale et son cadre qui se réduit au fil du récit. Avec des ressorts tragiques, un penchant assumé pour la mélancolie, Simon Mesa Soto met en évidence les ratés d'un artiste aigri et attachant. Le film doit beaucoup à son comédien Ubeimar Rios. Non professionnel, enseignant dans la vraie vie, il donne un capital sympathie à son personnage. Au-delà, le regard porté sur la vocation émancipatrice mais aussi les enjeux économiques de l'art relève avec acuité les contradictions voire les manipulations d'un milieu prompt à se donner bonne conscience. ■

MICHAËL MÉLINARD


SÉANCE DE MINUIT *Exit 8*, quand l'horreur console

***Exit 8*, de Genki Kawamura, Japon, 1h 35**

Peut-on adapter un jeu vidéo en privant le spectateur de sa manette ? Vieilles lunes du cinéma et question d'autant plus aiguë que les consoles ont désormais supplanté le grand écran dans les industries culturelles les plus lucratives. L'étonnant *Exit 8*, petit ambassadeur de l'horreur japonaise adapté d'un jeu éponyme, fournit un début de réponse. On y suit tout simplement un homme piégé dans un couloir de métro qui tourne en boucle, dont il ne s'échappera qu'à condition de repérer les anomalies qui jalonnent son parcours. Cette série B à la politesse de laisser son spectateur fouiller l'image, malgré quelques afféteries narratives. Elle rend aussi hommage à la culture Internet et aux « backrooms », ces espaces vides et aseptisés avec lesquels la Toile s'amuse à se flanquer les jetons. ■

UN CERTAIN REGARD Duo fusionnel au bord de l'implosion

***Météores*, d'Hubert Charuel et Claude Le Pape, France, 1h 50**

Hubert Charuel aime filmer ceux qu'on voit peu au cinéma. Après les ruraux de *Petit Paysan*, son premier long métrage triplement césarisé, *Météores* s'ancre à Saint-Dizier. Mika (Paul Kircher), employé de fast-food, tente de sortir Daniel (Idir Azougli), son coloc et ami, de l'oisiveté. Entre excès d'alcool et mauvais plans, Daniel se met de plus en plus en danger. Tony (Salif Cissé), leur pote d'enfance, prospère patron d'une entreprise de BTP sous-traitante des poubelles nucléaires, consent à les embaucher. Autour d'une interdépendance quasi amoureuse, Hubert Charuel et Claude Le Pape tissent un film audacieux qui ne cesse de se réinventer. La comédie de losers se mue en drame social avant de devenir un thriller et un mélodrame. De ce trio d'acteurs magnifiques se détache l'étincelant Idir Azougli, grain de folie de ce long métrage attachant. ■

Cy. C.

ACID *La Vie après Siham*, un documentaire bouleversant

***La Vie après Siham*, de Namir Abdel Messeeh, France-Égypte, 1h 16**

S'il fallait une palme pour l'émotion vraie, elle serait attribuée à *La Vie après Siham*, du Franco-Égyptien Namir Abdel Messeeh. Après la mort de sa mère, puis, huit ans plus tard, de son père, le réalisateur a voulu dépasser son deuil, surmonter l'incompréhension de la mort (et peut-être même de la vie). Il est parti sur leurs traces, leur histoire, en convoquant ses souvenirs et les images qu'il a sans cesse tournées. Après *Toi, Waguih et la Vierge*, les *Coptes et moi*, il signe un troisième documentaire bouleversant, où les propos intimes se font universels avec ce père communiste, emprisonné sous Nasser, et cette mère moderne avant l'heure. Namir Abdel Messeeh convoque Youssef Chahine et nous entraîne dans cette Égypte côté copte. Une vie d'espoir et de désillusions. La vie, quoi ! ■

P. B.

Classe moyenne, la lutte des classes ne prend pas de vacances



QUINZAINE DES CINÉASTES Coup de cœur pour le film d'Antony Cordier, comédie noire et anticapitaliste où un couple de prolétaires se révolte contre la famille bourgeoise dont ils gardent la résidence secondaire.



Une famille parisienne en villégiature estivale dans le Gard, incarnée par Laurent Lafitte, Élodie Bouchez, Noée Abita et Sami Oualbali. TANDEM

***Classe moyenne*, d'Antony Cordier, France, 1h 35**

Un plan prophétique sur une piscine à débordement donnera le ton. Dans *Classe moyenne*, il s'agira un peu de liquide, et beaucoup de gens qui sortent des carcans attendus. Tony (Ramzy Bedia) et Suzanne (Laure Calamy), gardiens et gens à tout faire, travaillent pour Philippe (Laurent Lafitte), riche avocat d'affaires, et son épouse actrice (Élodie Bouchez) dans leur splendide maison de vacances perchée dans les hauteurs du Gard. Il fait beau dans la garrigue. L'été s'annonce délicieusement oisif pour cette bourgeoisie

parisienne en villégiature, entre plats italiens raffinés et bronzette près du potager bio. Mais un accident de canalisation va très littéralement rappeler à notre paire de prolos à quel point leur vie est merdique, et la hiérarchie sociale violente.

INVERSION DU RAPPORT DE FORCE

Dans une salle électrique à la Quinzaine des cinéastes, le film du Français Antony Cordier (*Gaspard va au mariage*, *Douches froides*, *Happy Few* ou encore la série *Ovni(s)* pour Canal Plus) nous a offert une des séances les plus jouissives du Festival de Cannes. Une comédie noire aiguise comme un couteau japonais où chaque détail, du décor aux dialogues, suinte la lutte des classes, les petites

humiliations du châtelain sur le serf, jusqu'à l'inversion, cathartique et bien aidée par l'alcool, du rapport de force. Tony et Suzanne se rebiffent et réclament dédommagement pour des années de soumission.

LE BON GOÛT DU MAUVAIS GOÛT

Au milieu de ce duel homérique et hilarant, un transfuge, le jeune Mehdi (Sami Oualbali, impeccable), beau-fils de Philippe et avocat en devenir, lui-même issu des quartiers populaires. Seul à même de franchir la frontière de classe, c'est à lui qu'incombe la tâche de négocier une paix – et une paie – entre les deux camps. À supposer qu'une réconciliation soit possible...

Antony Cordier cultive le bon goût du mauvais goût, mariant avec appétit le comique de situation et des répliques appelées à être cultes. On retient le très sec « *sororité, mes couilles !* » de Laure Calamy quand son employeuse tente de l'amadouer au nom de la guerre des sexes. Ou encore l'obsession pour les locutions latines de Laurent Lafitte, absolument détestable. En hommage à son personnage, concluons qu'il s'agit de facto d'une excellente comédie grand public, et in extenso d'une bonne tranche de marxisme, supplément coup de boule, chevrotine et tomates farcies. ■

CYPRIEN CADDEO



Un portrait sensible de vingtenaires qui se confient avec franchise. LADYBIRDS FILMS

Des quartiers et des ailes

TÉLÉVISION À Mantes-la-Jolie, cinq jeunes de la cité du Val-Fourré rêvent d'avenir. Yazid et Youv, tous deux travailleurs sociaux, les épaulent dans cette démarche. Entre de beaux moments de joie et un quotidien parfois difficile, la réalisatrice Valérie Manns les a suivis pendant plus de deux ans.

Bloqués entre les tours, Arte, 22 h 40

« **L**e quartier est une impasse. Plus tu y restes, plus tu t'enfonces. On l'aime, mais il va finir par nous tuer », témoigne Boujemaï devant la caméra de Valérie Manns. Pendant plus de deux ans, la réalisatrice a filmé au plus près de l'intime un petit groupe de jeunes, soudés par des rêves et l'envie de s'en sortir. Yazid les aide dans cette démarche. Cet ancien braqueur passé par la prison ne souhaite pas qu'ils reproduisent les mêmes erreurs que lui. Devenu professeur à l'université, il a fondé une association dédiée aux jeunes dans la cité du Val Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines), l'une des plus grandes d'Europe, à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Paris. « Avant, les policiers me couraient après. Maintenant, je suis derrière eux pour les former. De délinquant en échec scolaire, je suis devenu enseignant. Tout le monde peut changer », certifie Yazid, sourire aux lèvres, qui fait de la prévention auprès des jeunes pour réparer ce qu'il a « détruit ». Ce médiateur social de 58 ans les pousse à poursuivre des études et les guide vers le métier de leurs rêves.

L'émotion est palpable

Et ces perspectives d'avenir, Moussa, Ladé, Doudou, Sofiane et Boujemaï en parlent avec des étoiles plein les yeux. Certains veulent devenir chanteurs, d'autres commerçants. Après avoir longtemps travaillé au marché et dans des fast-foods, Moussa ne jure que par la pâtisserie :

« C'est toute une architecture, une création. C'est un véritable chef-d'œuvre. » Et pourquoi ne pas faire sa cité en gâteau ? Quand il raconte ses projets, l'émotion est palpable.

UN BESOIN DE TRANSMISSION

Moussa aimerait qu'on parle des jeunes de quartiers autrement que par la négativité. « On nous regarde seulement quand on fout la merde, expose-t-il. Mais personne n'essaie de comprendre pourquoi. C'est un appel à l'aide. Nous ne sommes pas des fantômes, nous existons. » Doudou, lui, regrette les altercations quotidiennes avec la police alors qu'il faudrait renouer les liens humains. « Dès qu'elle nous voit, elle nous contrôle. » Avec ses amis d'enfance, ce dernier tient un groupe sur les réseaux sociaux avec plus de 200 membres pour suivre en temps réel la position de la police. « La délinquance est une extrême minorité en cité, explique Youv, médiateur social de 43 ans. Nos jeunes ne sont pas dangereux. Il faudrait que le quartier devienne synonyme de transmission et de conseil. »

Valérie Manns brosse un portrait sensible de ces vingtenaires, dans leurs peines, leurs joies, leurs questionnements et leurs apprentissages. Elle capte des confessions intimes concernant leur quotidien, toujours avec cette même envie de s'en sortir. Mais où sont les femmes ? Aucune d'elles ne témoigne. Les femmes représentent plus de la moitié de la population. Ici, elles apparaissent en fond lors de réunions ou de cours d'anglais. Il aurait été intéressant de voir les problématiques qui leur sont propres en tant que jeunes banlieusardes. Mais il s'agit là du seul gros défaut de ce documentaire ; le reste est remarquable, et touchant. ■

MARGOT BONNÉRY

L'éclosion d'une conscience militante

TÉLÉVISION Alice prend la dimension de la folie de notre rapport aux animaux. Une détresse écologique qui croise un chagrin plus intime.

Le Combat d'Alice, France 2, 21 h 10

Alice (Lucy Loste Berset) est virée du lycée après avoir donné un coup de tête à une autre élève. Son père, Joscelin (Nicolas Gob), décide de l'envoyer chez ses propres parents, à la campagne. La jeune fille y est choyée et adorée, mais toujours aussi malheureuse. Elle a le cœur lourd, très lourd, trop lourd, depuis la mort de sa mère, deux ans plus tôt. Sur le chemin du village qui mène à la ferme de ses grands-parents, elle croise une vache, Doucette, et son petit, Vidocq. Elle rencontre aussi Lola (Léonie Dahan-Lamort), une adolescente engagée, devenue végane, qui lui envoie des vidéos sur la maltraitance animale. Révoltée par ce qu'elle découvre, Alice se documente, déterminée à sauver Vidocq.

Cette très jolie fiction signée Thierry Binisti raconte l'éclosion d'une conscience militante. À travers le cas de ce veau, Alice découvre l'horreur des abattoirs industriels, les élevages intensifs, les conditions immondes de transport des animaux. « C'est mon droit de ne pas manger de cadavre », hurle-t-elle à son père, qui ne comprend pas son engagement. Autour d'elle, les adultes vont se mettre, petit à petit, audiapason et entendre son discours, qui parle de notre rapport au vivant et de l'état de notre planète. Et de la nécessité d'agir, sans attendre, sans tergiverser.

Le *Combat d'Alice* montre aussi les tourments de l'adolescence : il est difficile de se trouver, de comprendre qui on est, à cet âge si fragile. Le dialogue avec les parents est rarement évident. Et, dans le cas d'Alice et de son père, communiquer, par-delà le deuil d'une mère et d'une épouse aimée, est quasiment impossible et trop douloureux. L'écoute, la patience, qui n'excluent pas la colère, finiront par revenir, au terme d'un long cheminement. La fiction est bouleversante, à maints égards, à commencer par le caractère très consolatoire des animaux dans les périodes de détresse. ■

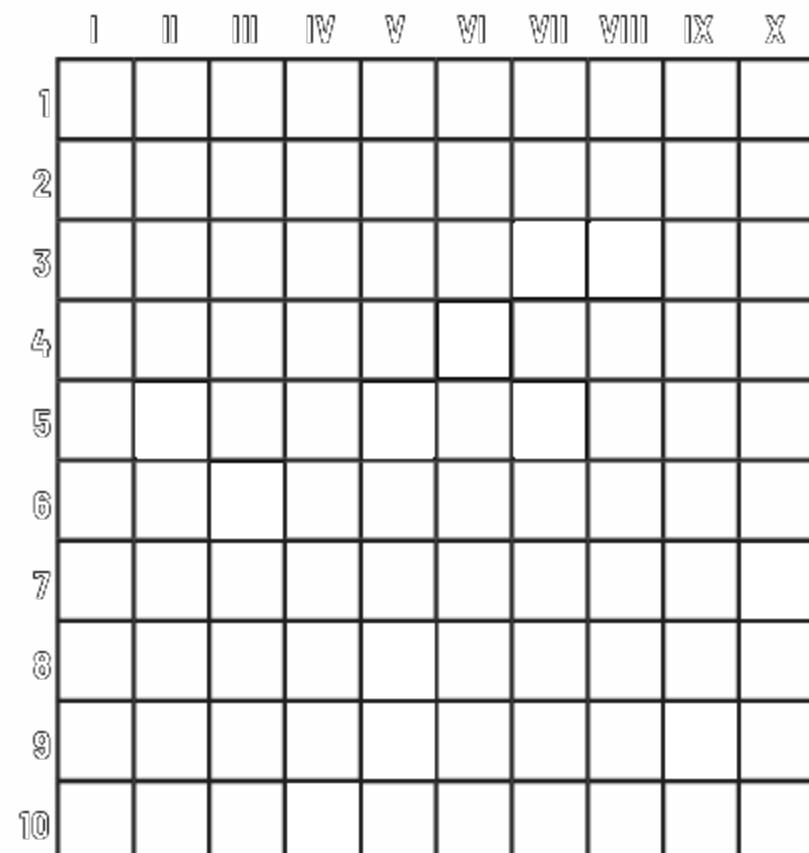
CAROLINE CONSTANT



NICOLAS ROBIN / FTV

Carnet

Giles Lainé est décédé à l'âge de 70 ans, victime d'une embolie coronarienne. Né à Libourne, père de deux enfants, il était depuis cinquante ans une figure locale du PCF et de la CGT. Le matin même de sa disparition, il était sur le point de partir pour un collage d'affiches pour la Fête de l'Humanité Gironde. Jamais en manque de tracts à distribuer, il est resté jusqu'au bout un exemple de militantisme actif, porté par un engagement total au service de convictions bien ancrées. Ouvrier polyvalent, chargé de la maintenance, il a fait toute sa carrière à l'hôpital Garderose de Libourne au sein du service de psychiatrie enfantine. En 1979, il adhère au PCF et, dans la foulée, à la CGT. Il sera conseiller municipal de son village des Billaux de 1995 à 2001. Adhérent du Mouvement de la paix, il est un militant en faveur de la solidarité internationale et des peuples en lutte, au premier rang desquels Kurdes et Palestiniens. Le sort de Cuba, où, avec sa compagne, Lolita, il s'est rendu en 2008 et en 2018, cristallisait ses indignations et ses passions militantes. Membre de l'association Cuba Linda, il a œuvré sans relâche pour apporter son soutien, y compris matériel. L'Humanité présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

MOTS CROISÉS N° 24 197 par Martial Dubois**HORIZONTALEMENT**

1. Intoxications par l'éther.
2. Tremperont du pain dans le jus.
3. Camarade de chambrière en argot scolaire. Tantale.
4. Rallera. Rivière qui se jette dans la Garonne.
5. Étain. Fourre-tout.
6. Ton de do. Grand bâtiment.
7. Bravement.
8. Détacha d'une colonne de chromatographie. Petit canal alimentant en eau de mer un marais salant.
9. Belles saisons chaudes. Bien arrivée.
10. Tamis de crin. Allongés.

VERTICIALEMENT

- I. Bluffées . II. Tache opaque de la cornée. Comprit soudainement quelque chose. III. Plates-formes fixées au mat d'un navire. Bernées. IV. Casseras le coin d'un objet. V. Pagaya. Protection de couturière. VI. Baie japonaise. Matière liante compacte utilisée par le dentiste. VII. Sous-sol racourci. Célébrée. VIII. Abréviation désignant un avocat. Propre à l'âne. IX. Pause des comédiens. X. Strophe. Petit radeau.

SOLUTION. HORIZONTALEMENT I. Etendre. II. Rester. III. Assurer. IV. Asseoir. V. Echapper. VI. Les. VII. Se. VIII. Faire. IX. Scander. X. Raser. Rama. Dz. VI. Les. Clement. VII. SS. Fesse. VIII. Me. Assurer. IX. Echapper. X. Scander. Raser. VERITABLEMENT I. Estreutées. II. Telle. III. Hunes. Eues. IV. Ecomères. V. Tam. VI. Sac. VII. Edimess. VIII. Etier. IX. Ets. X. Ses. Etends.

l'Humanité

Fondateur Jean Jaurès **Directeur** Fabien Gay
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Société nouvelle du journal l'Humanité (SA 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 3 000 000 euros **Siège social** 5, rue Pleyel, immeuble Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
Téléphone 01 49 22 72 72
Service aux abonnés Tél.: 01 55 84 40 30
E-mail : relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques
Gestion, réglage et promotion: agence Boconseil.
Tél.: 09 67 32 09 34.

E-mail: oborscha@boconseilame.fr

Vente militante 0149 22 73 55

Publicité Comédiance. Olivier Valentin, président
Tél.: 01 49 22 74 51 (commerciale)

Tél.: 01 49 22 74 53 (annonces classées)

Tél.: 01 49 22 74 89 (annonces légales)

Directoire

Fabien Gay, président du directoire et directeur de la publication ; Maud Vergnol, codirectrice de la rédaction ; Anthony Daguet, secrétaire général et codirecteur de la publication

Conseil de surveillance

Jean-Louis Frostin, président

Actionnaires principaux SAS Fonds d'Humanité, Association des lectrices et des lecteurs

de l'Humanité

Impression POP (La Courneuve), SMP (Vitrolles), Nancy-Print, CILA (Nantes), MidiPrint (Gallargues)

Numéro ISSN 0242-6870**Dépôt légal** Date de parution**Commission paritaire** 1124 C 79615**Tirage du 19 mai 2025** 25 901 exemplaires

Imprimé sur des papiers produits en France, Belgique et Espagne - 60% ou 100% de fibres recyclées - IFDG. Eutrophisation PTot : 0,01 kg/tonne.

**Miroir du Cyclisme revient !****GRÂCE À VOUS...**

Participez au retour du magazine mythique de la petite reine !

À l'heure des grands changements dans ce sport, nous souhaitons revenir à ce qui anime le cyclisme: la dimension humaine, les histoires qui émaillent les parcours des coureurs, le sens du collectif, avec la volonté de « dire » notre époque.

**JE CHOISIS LE MONTANT DE MA CONTRIBUTION**

15€ Je réserve le magazine (frais de port inclus)

25€ Je reçois le magazine / la casquette Miroir du Cyclisme

100€ On m'offre le magazine / la casquette Miroir du Cyclisme / 1 poster grand format

250€ On m'offre le magazine / la casquette Miroir du Cyclisme / 1 poster grand format / 1 entrée à la Fête de l'Humanité pour y rencontrer l'équipe de Miroir du Cyclisme

Montant libre
Je soutiens l'aventure en faisant don de €

VOUS POUVEZ FAIRE UN DON EN LIGNE, SUR NOTRE PAGE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF



Je souhaite que mon nom apparaisse sur le mur des donateurs et donatrices du futur site de Miroir du Cyclisme en remerciement de mon soutien.

Magazine de 124 pages au format 23x30

NOM / PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____

À renvoyer rempli et accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Humanité en partage à: L'HUMANITÉ, Miroir du Cyclisme - Immeuble Calliope - 5, rue Pleyel - 93528 Saint-Denis CEDEX

DÉFISCALISATION Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable

Souscription 2025**Le prix de la vérité**

FAKE NEWS, DIVISION, MANIPULATION, RACISME, DISCRIMINATION, COMPLOTS, CORRUPTION, MENSONGES

**JE FAIS UN DON À L'HUMANITÉ EN VERSANT**

NOM / PRÉNOM _____

E-MAIL _____

TÉL. _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

J'accepte de recevoir des informations de la part de l'Humanité.
Votre don est à retourner à l'Humanité, souscription, immeuble Calliope, 5, rue Pleyel - 93528 Saint-Denis Cedex.

OU JE FAIS UN DON EN LIGNE !**DÉFISCALISATION**

VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66 % DANS LA LIMITÉ DE 20 % DU REVENU IMPÔSSABLE.

Par exemple, si je donne 100 €, je récupère 66 €. Si je donne 200 €, je récupère 132 €. Si je donne 500 €, je récupère 330 €.

Je fais un don de 14 400 €.
Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de Presse et Pluralisme Humanité.

Je donne 500 € ou plus.
Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'Humanité en partage.





L'économie de guerre tue et réduit les droits

Historiquement, les guerres commerciales ont été un pré-lude aux guerres militaires. Le président Trump a posé deux questions qui servent toutes deux ses propres intérêts nationaux : l'augmentation des dépenses militaires des pays membres de l'Otan et les droits de douane. Les droits de douane représentent un changement de rythme par rapport à la tendance à l'expansion commerciale qui a marqué la seconde moitié du XX^e siècle. Cette même période a été marquée par une tendance à la maîtrise des dépenses militaires. Nous pensons aux différents traités internationaux qui ont interdit divers types d'armement ou aux accords bilatéraux qui prévoient l'arrêt, puis la diminution, des ogives nucléaires des États-Unis et de l'Union soviétique à l'époque.

C'est précisément l'effondrement de l'Union soviétique qui a redéfini les équilibres économiques et de puissance dans le monde. Les conflits régionaux se sont multipliés ainsi que les opérations militaires internationales menées par l'Otan. Dans le même temps, l'ONU, en tant qu'instrument de régulation des conflits à l'échelle mondiale, a vu son rôle reculer. Le contexte actuel est le produit des régressions apparues à l'échelle mondiale à la fin du siècle dernier. Ces aspects négatifs sont accentués par le récit autour de la défense des frontières, qui s'ajoute à la théorie de l'ennemi envahisseur, par lesquels l'Europe et ses États membres tentent de légitimer leurs actions.

Nous sommes dans un renversement de la parabole du XX^e siècle : les investissements publics et privés dans la guerre augmentent. Les entreprises manufacturières sont converties du domaine civil au domaine militaire et les

« Le contexte actuel est le produit des régressions apparues à l'échelle mondiale à la fin du siècle dernier. »

indicateurs de croissance des économies nationales sont centrés et soutenus par les investissements dans l'armement. La relation de cause à effet s'est transformée : d'une économie qui subit les effets de la guerre après le second conflit mondial vers une économie qui se nourrit de la guerre. Le débat européen sur la construction d'un système de défense unique ne

Sous la houlette de la Commission européenne, les Vingt-Sept ont engagé une course aux armements.

Les syndicalistes du continent livrent des clés pour la construction d'une économie de paix.



VINCENZO GRECO
Secrétaire de la Confédération générale italienne du travail (CGIL) de Milan (Italie)

porte pas sur la coordination et la rationalisation des dépenses militaires. Au contraire, il suggère une « forteresse européenne » qui accentue son caractère belliqueux en tant que produit d'une supériorité morale. Au nom de cette idée abstraite de la victoire, il est permis de s'armer pour alimenter les conflits guerriers. Ainsi, le paradoxe de l'histoire nous amène aujourd'hui à faire face à des situations telles que celle de Berco, l'entreprise italienne qui appartient au groupe ThyssenKrupp depuis 1999. En 1989, elle a racheté l'usine Simmel de Castelfranco Veneto, qui produisait des engins de guerre depuis soixante-dix ans. À la suite de cette acquisition, la production du site a été convertie vers le civil dans les années 1990, suivant la vocation de production originale du groupe Berco, qui fabriquait des composants et des systèmes pour les wagons et les machines de terrassement. Aujourd'hui, les usines de Berco traversent une crise profonde

avec la menace de licenciements collectifs. C'est précisément sur cette base que se greffent le chantage à la guerre et le retour à la production par le militaire.

L'économie de guerre, en plus d'être le segment où les investissements dans l'innovation technologique sont les plus élevés, devient une réponse à la crise économique dans le secteur manufacturier. Il est nécessaire de rappeler que ces volumes d'investissement économique pèsent dans les budgets publics et servent à grever les dépenses sociales. L'économie de guerre tue et réduit les droits. Le refus de la guerre et la lutte pour la paix doivent être associés à une économie basée sur un paradigme complètement différent.

Les investissements peuvent être orientés vers la durabilité environnementale dans le domaine de la recherche dans un objectif de restauration des perturbations hydrogéologiques de territoires entiers dévastés par l'homme. Il

«Construire des machines et des infrastructures au service des activités humaines et non contre elles.»

n'existe pas de système économique qui produise de la richesse sans production. Ce qu'il faut raisonner, c'est la vocation des investissements dans l'industrie manufacturière. Nous devons rester dans le domaine de la construction de machines et d'infrastructures au service des activités humaines et non contre elles. Construire des machines pour l'agriculture plutôt que des chars d'assaut ; réduire les besoins en consommation d'énergie et rendre les infrastructures plus efficaces.

Des investissements doivent également être réalisés pour renforcer l'État providence dans le domaine des soins et de la prévention, de l'inclusion des groupes les plus faibles, du droit à l'éducation et au logement. Il est nécessaire de construire une économie de paix qui produise des ressources à redistribuer, qui élargisse la sphère des droits collectifs dont découlent les droits individuels. C'est la condition d'une société démocratique.

Le mouvement syndical européen et international doit s'interroger sur un plan général de structuration des économies dont l'objectif premier doit être de supprimer les causes des crises néo-impérialistes et néo-colonialistes, qui déterminent les guerres, la pauvreté et les inégalités. ■



L'ancien basketteur professionnel a passé le concours de professeur des écoles avec une phrase de Mandela en tête : « Soit je gagne, soit j'apprends. »
CELESTE BARBANCES

L'impasse Questre, dans le 11^e arrondissement de Paris, ne respire pas la richesse. Mouhamadou a donné rendez-vous dans ce lieu tranquille, légèrement à l'écart du boulevard de Belleville, dont le marché populaire respire la vie et attire la foule. Il a visé le numéro 6 de l'impasse, un hôtel, un lieu hautement symbolique pour lui : c'est ici qu'il a grandi, avec sa mère et ses six frères et sœurs, pendant sept ans, à partir de ses 8 ans. Un jour, sa mère est arrivée à la sortie de l'école pour leur présenter ce nouveau lieu de vie « provisoire » : le toit de leur appartement, à quelques pas de là, s'était écroulé. Dans cet hôtel sont concentrés des souvenirs heureux et d'autres austères, qui ont construit l'homme et le professeur des écoles qu'il est devenu : un endroit multiculturel, marqué par la précarité sociale, et où les parents, à l'instar de sa maman, n'avaient pas forcément les codes ni la langue de l'école de la République. Lui, illes possède. Il les connaît par cœur. Et, dans sa pratique quotidienne d'instituteur, comme sur ses comptes Instagram et TikTok, et désormais dans son livre, *le Prof* (1), avec calme et méthode il déconstruit les préjugés et travaille à une école inclusive.

LE RACISME SYSTÉMIQUE, IL CONNAÎT

Par son histoire, celle d'un enfant né à Paris de parents sénégalais, par sa couleur de peau, son éducation par une mère isolée dans un milieu populaire, Mouhamadou en connaît un rayon sur le racisme systémique. Et sur la façon dont il se manifeste dans l'espace public comme ausein même de l'école. Pendant le confinement, pour aider les parents démunis des quartiers du Val-de-Marne où il enseigne, il a ouvert un compte

Instagram, @balancepourlabalance. « J'y balance des informations pour rééquilibrer la balance » de ceux qui ne sont pas nés avec une cuillère en argent dans la bouche, explique-t-il. Son constat est simple : « On nous parlait de continuité pédagogique, mais le niveau d'information entre parents et enseignants n'était pas le même. » Ses vidéos sont réalisées avec les moyens du bord. Leur contenu a rencontré un public assez large, concerné par ces questions et touché par le ton calme de Mouhamadou, sa tranquille assurance, ses expériences basées sur son vécu. Ce succès sur les réseaux ne donne pas la grosse tête à son auteur, qui préfère garder son nom de famille secret, pour préserver sa tranquillité. Car l'homme, chaleureux, est aussi modeste.

L'enseignement n'est pas une vocation de longue date, plutôt un chemin qui s'est

ouvert à lui, sous l'amicale pression de sa mère et de sa compagne. À 19 ans, il a commencé un parcours professionnel de basketteur à Bourg-en-Bresse (Ain), qui l'a déçu. « Je pratiquais le basket huit heures par jour. J'avais le sentiment d'être déconnecté du monde », constate le jeune homme. Il poursuit alors des études à Nanterre (Hauts-de-Seine) en sociologie et ethnologie. Et entre parallèlement dans la vie active, comme vendeur à la Halle aux chaussures et à Leroy Merlin. Il envisage un moment de devenir journaliste sportif, mais freine devant une profession « qui fonctionne avec du réseautage ». A contrario, l'enseignement trouve « un sens » à ses yeux. Il se lance dans le concours, avec en tête « la citation de Nelson Mandela : "Soit je gagne, soit j'apprends" ». Ses premières années, il les compare au moment où il a signé son contrat professionnel

Mouhamadou, le grand remplaçant

L'instituteur du Val-de-Marne, remplaçant par choix, est aussi l'auteur d'un compte Instagram qui plaide pour une école plus inclusive, en particulier avec les enfants et les familles des quartiers populaires issus de l'immigration.

en basket : « C'est important. Ça signifie que l'on est arrivé à un résultat. C'est pareil avec l'enseignement : tu deviens professeur au long cours, par le travail. »

L'IMPORTANCE DE LA COÉDUCATION

Très bien classé au concours, Mouhamadou s'est placé tout de suite dans ce métier et dans sa première école, à Cachan (Val-de-Marne), entouré « d'une équipe magnifique, hyperbienveillante ». Mais s'interroge aussi sec. « En parlant avec des collègues, je me suis rendu compte de ma chance. Et aussi que ce que je vivais ne correspondait pas à la réalité de la majorité des enseignants. » Il a jugé que c'était la voie de la facilité. Et a demandé à devenir professeur remplaçant. « On ne nous apprend pas à gérer l'hétérogénéité de nos classes. C'est tout l'intérêt de rencontrer d'autres équipes, d'autres élèves, d'autres réalités », soutient-il. Depuis sept ans, il s'y efforce, s'interroge beaucoup, se remet sans cesse en question. L'école, c'est à la fois « le lieu d'une culture commune », qu'on habite Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, ou Versailles, dans les Yvelines. Et celui où « la reproduction des inégalités sociales est la plus forte. On ne peut pas se contenter de faire le boulot, de reproduire le problème ». Il plaide pour que l'école soit investie par « les parents, qui en sont aussi les acteurs ». Lui croit beaucoup à la notion de « coéducation » entre les familles et l'école. Pense qu'il faut désacraliser cette institution, que les parents puissent y entrer, les cultures s'y côtoyer. Avec Mouhamadou, le multiculturalisme est une évidence, une richesse, pour l'école, pour les enfants, et pour la société de demain. ■

CAROLINE CONSTANT

(1) *Le Prof. Cinquante histoires vécues*, Hachette, 2024.